

Nombre de membres élus au Bureau : 55	Membres en fonction : 55	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 23	Absent(s) : 4	Pouvoir(s) : 7
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 18 juin 2024

Vote(s) pour : 35
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 24 juin 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2024-06-24-BD-19 :

Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Eurométropole de Metz et l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Rapporteur : Madame Nathalie SPORMEYEUR

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

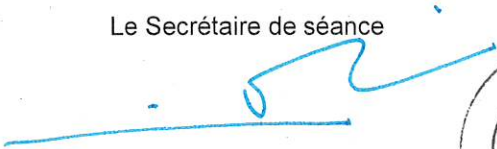
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération portant sur l'adhésion de Metz Métropole au Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz en date du 18 mars 2019,
VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est en date du 13 août 2019,
VU le BP 2024 et sous réserve du vote du budget supplémentaire au Conseil Métropolitain du 01 juillet 2024,
VU la demande de révision du montant de la contribution versée par Metz Métropole à l'Orchestre national de Metz Grand Est,
CONSIDERANT la volonté de Metz Métropole d'accompagner l'Orchestre national de Metz Grand Est de manière pérenne dans ses projets et de contribuer ainsi à l'attractivité du territoire métropolitain,

DECIDE de porter la contribution annuelle, versée pour 2024, par Metz Métropole à l'Orchestre national de Metz Grand Est, de 300 000 € à 400 000 €,
DECIDE de signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Orchestre national de Metz Grand Est pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027,
AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs figurant en annexe.

NDP 14

Metz, le 25 juin 2024

Le Secrétaire de séance



Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

**Convention pluriannuelle d'objectifs
Orchestre national de Metz Grand Est
Orchestre national en région
2024-2025-2026-2027**

Entre les soussignés :

L'État, Ministère de la Culture, Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, représenté par la Préfète de la Région Grand Est, Madame Josiane Chevalier, désigné sous le terme « **l'État** » ;

La Région Grand Est, représentée par son Président, Monsieur Franck Leroy agissant en vertu d'une décision de la Commission permanente n°24CP-1098 en date du 21 juin 2024 et l'habilitant à cet effet, désignée sous le terme « **la Région** » ;

La Ville de Metz, représentée par son Maire, Monsieur François Grosdidier, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2024 et l'habilitant à cet effet, désignée sous le terme « **la Ville** » ;

Metz Métropole, représentée par son Conseiller délégué à l'animation et diffusion culturelles sur le territoire, Monsieur Philippe Manzano, agissant en vertu d'une décision du Bureau en date du 24 juin 2024 et l'habilitant à cet effet, désignée sous le terme « **l'Eurométropole de Metz** » ou « **l'Eurométropole** » ;

Désignés ensemble sous le terme « **les Partenaires publics** »,

D'une part,

Et :

Le Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est, dont le siège social est situé 31 rue de Belletanche, BP 15153 – 57074 Metz Cedex 3, représenté par son Président, Monsieur Patrick Thil, agissant au nom et pour le compte dudit Syndicat Mixte et dûment habilité aux présentes en vertu de la délibération n°892 du Comité syndical en date du 25 mars 2022, Numéro de SIRET : 255 703 795 00039
Code APE : 9001 Z
N° de licence d'entrepreneur du spectacle : 2-LR-2021-007918 – 3-LR-2021-008370
Ci-après désigné sous le terme « **le Bénéficiaire** »,

D'autre part,

Pour l'Etat

- VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- VU le régime cadre exempté de notification N°SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République ;
- VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- VU le décret n° 2023-1327 du 29 décembre 2023 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;
- VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane Chevalier, Préfète de la région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Grand Est, Préfète du Bas-Rhin ;
- VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique modifié par décret n°2017-61 du 23 janvier 2017 et par décret n°2018-803 du 24 septembre 2018;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- VU les arrêtés préfectoraux n° 2023/001, 2023/002, 2023/003, 2023/04, 2023/05 du 03/01/2023 portant délégation de signature à Madame Delphine Christophe, directrice régionale des affaires culturelles de la région Grand Est, en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme régional, en qualité de responsable d'unité opérationnelle et en qualité de responsable de centre de coût ;
- VU l'arrêté de la directrice régionale des affaires culturelles n° 2024/003 du 02 janvier 2024 portant subdélégation de signature aux agents de la direction régionale des affaires culturelles de la région Grand Est en qualité d'ordonnateur secondaire délégué RBOPR des programmes 175, 131, 361, RUO des programmes 224, 334 et de responsable de centre de coût des programmes 180, 362, 363 ;
- VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label "Orchestre national en région" ;

VU la note du directeur général de la création artistique n° MC/SG/MPDOC/2022-014 signée le 8 avril 2022 et concernant la mise en œuvre du plan ministériel de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant et les arts visuels ;
VU la note du 23 septembre 2021 sur la simplification et la dématérialisation des démarches usagers de Monsieur le secrétaire général du Ministère de la culture ;
VU le Budget opérationnel de programme 131 de la mission culture ;

Pour la Région

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz en date du 13 août 2019 ;
VU la délibération n° 19CP-1244 de la Commission permanente du Conseil Régional du Grand Est du 14 juin 2019 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat mixte Orchestre national de Metz ;

Pour l'Eurométropole de Metz

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau ;
VU le Budget Primitif 2024, et sous réserve du vote du Budget Supplémentaire au Conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2024 ;
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz en date du 13 août 2019 ;

Pour la Ville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération du Conseil municipal en date du 30 mai 2024 ;
VU le Budget Primitif 2024 ;
VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Orchestre national de Metz en date du 13 août 2019, Syndicat Mixte dont la Ville de Metz est membre fondateur ;

Préambule

Le label « Orchestre national en région » est attribué à des structures gérant un orchestre de référence nationale dont la nomenclature est pourvue d'emplois artistiques permanents et dont le projet présente un intérêt général en matière de production et de diffusion de musique symphonique.

Les structures labellisées « Orchestre national en région » constituent un réseau national de référence en matière de musique symphonique pour la valorisation et le renouvellement des répertoires, la diversité des formes, des esthétiques et de leurs interprétations. Elles participent à la structuration de la vie orchestrale et, plus largement, musicale sur le territoire national.

Dans l'exercice de leurs missions, elles portent une attention particulière à la diversité, notamment au travers des œuvres présentées, des artistes accompagnés et des publics, au respect des objectifs de parité ainsi qu'à la prise en compte des droits culturels, de l'équité territoriale, pour le développement de l'accès et de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle.

Les structures labellisées "Orchestres national en région" doivent ainsi respecter des engagements portant sur plusieurs domaines :

- la création et la production ;
- la diffusion ;
- les relations avec les publics ;
- les partenariats ;
- les enjeux professionnels touchant notamment au recrutement et à l'insertion des jeunes.

Considérant que le Bénéficiaire est titulaire du label "Orchestre national en région" ;

Considérant le programme d'action initié et conçu par le Bénéficiaire ;

Les Partenaires publics se déclarent ainsi collectivement convaincus de l'importance du label "Orchestre national en région" attribué à cette structure et souhaitent poursuivre leur engagement commun dans cette première convention en s'appuyant sur des indicateurs cohérents à examiner dans le cadre d'une évaluation annuelle partagée.

Ils expriment leur volonté commune de soutenir :

- le développement de l'Orchestre national de Metz Grand Est en tant que formation orchestrale professionnelle de haut niveau, à effectif permanent, destinée à la production et la diffusion du répertoire musical à Metz, au sein de l'Eurométropole de Metz et de la Région Grand Est mais également au plan national et international, en particulier transfrontalier ;
- la permanence des emplois artistiques et administratifs comme la permanence de l'activité de l'Orchestre national de Metz Grand Est. Permanence dont les atouts sont une constance de l'exigence artistique alliée à une grande adaptabilité et réactivité, une diversité et un volume important d'activités, un engagement des musiciens et des équipes sur leur territoire et une capacité à construire des partenariats à long terme avec ses acteurs, une appropriation par les publics, une transmission des savoir-faire

et un impact maîtrisable sur l'environnement. Cette permanence et la stabilité qu'elle engendre sont la garantie de la continuité sur le territoire d'un service public culturel de haut niveau ;

- la poursuite de la structuration de la Cité musicale-Metz, créée en 2016 par convention entre le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est et l'EPCC Metz en Scènes qui gère les trois salles de concerts de Metz (l'Arsenal, la Boîte à Musique et les Trinitaires). Maison de toutes les musiques et de la danse pour tous les publics, la Cité musicale-Metz, impulsée par la Ville de Metz, se positionne comme un projet culturel pilote en région entre un Orchestre national et des salles de musiques, avec un caractère innovant et précurseur permettant une grande ambition artistique et culturelle autour de la création, production, diffusion et un engagement fort au service de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission. Portée par une gouvernance, une direction et des équipes communes, elle met en œuvre un projet artistique et culturel commun déployé à Metz et en région Grand Est.

Les Partenaires publics partagent les attentes communes suivantes vis-à-vis de l'Orchestre national de Metz Grand Est, au sein de la Cité musicale-Metz :

- faire partager aux plus larges publics le répertoire symphonique et lyrique, patrimonial comme contemporain ;
- soutenir la création artistique et l'élargissement du répertoire orchestral, par des commandes, reprise d'œuvres, résidences, recherches sur des répertoires oubliés et des collaborations avec d'autres esthétiques musicales et disciplines artistiques ;
- développer l'accès à l'art et la culture et la participation à la vie culturelle pour tous par des actions d'éducation artistique et culturelle et de médiation, en particulier en direction des enfants (sur le temps et hors temps scolaire), des jeunes (lycéens, apprentis, étudiants, jeunes en formation professionnelle ou en accompagnement au sein des missions locales) mais aussi des personnes de tous âges, et notamment les plus éloignées de l'offre musicale, et des praticiens amateurs. Il est attendu en particulier que l'Orchestre national de Metz Grand Est contribue à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle au sein de la Ville de Metz à travers le label 100% EAC.
- contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes artistes et des jeunes professionnels de la culture par le développement de partenariats avec les structures d'enseignement spécialisé et supérieur.
- apporter une attention particulière à la présence artistique et culturelle dans les villes moyennes (20 000 à 100 000 habitants) et dans les territoires les moins pourvus, en particulier les petites villes (5 000 à 20 000 habitants), les territoires du monde rural, dans un objectif d'équité territoriale. L'Orchestre national de Metz Grand Est joue ainsi un rôle essentiel dans l'aménagement et l'irrigation culturelle du territoire ;
- favoriser le rayonnement et l'attractivité économique et touristique de la Ville, de l'Eurométropole de Metz et de la Région Grand Est à travers sa qualité musicale et sa politique audiovisuelle et numérique ;

- contribuer à la dynamique de l'écosystème musical et culturel au niveau de la Ville, de l'Eurométropole de Metz et de la Région Grand Est par la collaboration et le partage avec les différents acteurs (orchestres permanents, maison d'opéras, ensembles et compagnies indépendantes, festivals, scènes nationales ou conventionnées, musées, structures d'enseignement spécialisé, structures d'enseignement supérieur, associations, etc.)
- contribuer à la vitalité d'un espace culturel transfrontalier par des collaborations avec les acteurs culturels des pays voisins ;
- mener des actions permettant de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans la filière musicale et s'engager contre les violences sexistes et sexuelles, ainsi que pour favoriser la diversité ;
- intégrer les enjeux du développement durable et en particulier de la réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement ;
- inscrire ses valeurs, objectifs et actions dans l'esprit de la déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle ainsi que dans celle de Fribourg, inscrits dans la loi LCAP, concernant les droits culturels ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Ville de Metz dans le cadre du Réseau des Villes Créatives Unesco.
- Inscrire le projet artistique de l'Orchestre national de Metz Grand Est dans le cadre du plan "Mieux produire, mieux diffuser" porté par le Ministère de la culture,

Considérant que le programme d'action ci-après présenté par le Bénéficiaire participe de cette politique ;

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre l'Orchestre national de Metz Grand Est, titulaire du label "Orchestre national en région" et les Partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du Bénéficiaire et permet également de définir les modalités de son évaluation au travers d'objectifs concrets.

Par la présente convention, le Bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par sa directrice et approuvé par le Comité syndical est précisé en Annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel ;
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;

- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Les Partenaires publics contribuent financièrement au fonctionnement général et à la réalisation du projet artistique et culturel. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

Le projet est mis en œuvre selon la présente convention et ses annexes. Un bilan régulier en est fait dans le cadre du Comité des partenaires publics du Bénéficiaire et le cas échéant de comités de suivi spécifiques, prévus à l'article 10 de la présente convention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027.

ARTICLE 3 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROJET ET DU PROGRAMME D'ACTION

3.1 Le coût total du projet sur la durée de la convention est évalué à 31 121 598 € conformément aux budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement figurant en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2. Les coûts annuels éligibles du projet sont fixés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3. Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n° 651/2014, telles que listées en annexe III ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le Bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.
- et le cas échéant, les coûts indirects, ou « frais de structure », éligibles sur la base d'un forfait du montant total des coûts directs éligibles.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le Bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de son budget prévisionnel à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé éligible mentionné à l'article 3.1.

Le Bénéficiaire notifie ces modifications aux Partenaires publics par écrit dès qu'elles sont évaluées et, en tout état de cause, avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Pour l'Etat, le versement du solde annuel conformément à l'article 5.2 ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les Partenaires publics de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable constaté dans le compte rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 10% du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, les Partenaires publics contribuent financièrement au projet visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

Les subventions et contributions des Partenaires publics sont des aides au fonctionnement et à l'investissement et sont détaillées à l'annexe III de la présente convention. Les Partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

Conformément à l'article 17 des Statuts du Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz Grand Est, la Région, l'Eurométropole et la Ville, en tant que membres du Syndicat, versent annuellement une contribution d'équilibre, dont le montant est décidé par délibération du Comité syndical du Bénéficiaire, après qu'il ait été tenu compte de la participation de l'État.

4.1. Les Partenaires publics contribuent financièrement pour un montant prévisionnel de 23 924 000 €, équivalent à 76,87% du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2 Pour l'État

4.2.1 L'État (DRAC Grand Est) contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 6 520 000 euros (six millions cinq cent vingt mille euros), équivalent à 20,95% du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.2.2 Pour l'année 2024, une subvention d'un montant prévisionnel de 1 630 000 € (un million six cent trente mille euros), dont 70 000 € au titre du plan « Mieux produire, mieux diffuser », équivalent à 21,26% du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au Bénéficiaire.

4.2.3 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des subventions financières de l'État s'élèvent à :

- pour l'année 2025 : 1 630 000 € (un million six cent trente mille euros), dont 70 000 € (soixante-dix mille euros) au titre du plan « Mieux produire, mieux diffuser »
- pour l'année 2026 : 1 630 000 € (un million six cent trente mille euros), dont 70 000 € (soixante-dix mille euros) au titre du plan « Mieux produire, mieux diffuser »
- pour l'année 2027 : 1 630 000 € (un million six cent trente mille euros), dont 70 000 € (soixante-dix mille euros) au titre du plan « Mieux produire, mieux diffuser »

Ces montants prévisionnels des subventions financières de l'État n'excluent pas la possibilité pour le Bénéficiaire d'adresser des demandes d'aides complémentaires liées à des projets particuliers ou nouveaux n'entrant pas dans le cadre de la présente convention. Ces demandes feront l'objet d'une instruction par les conseillers sectoriels concernés et, le cas échéant, d'actes attributifs de subvention (arrêté ou convention financière annuelle) spécifiques.

4.2.4 Les subventions financières de l'État mentionnées à l'article 4.2.3 ne sont applicables que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'État ;
- le respect par le Bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 3, 4 et 7 à 9 sans préjudice de l'application de l'article 12 de la présente convention ;
- la vérification par l'État que le montant de la subvention n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet, conformément à l'article 3 sans préjudice de l'article 3.4

4.3 Pour la Région :

4.3.1 La Région Grand Est contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 7 500 000 euros (fonctionnement + investissement), équivalent à 24,10 % du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.3.2 Pour l'année 2024, une contribution d'un montant prévisionnel de 1 875 000 € (un million huit cent soixante-quinze mille euros), dont 30 000 € en investissement, équivalent à 24,45 % du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au Bénéficiaire.

4.3.3 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de la Région Grand Est s'élèvent à :

- pour l'année 2025 : 1 875 000 € (un million huit cent soixante-quinze mille euros)
- pour l'année 2026 : 1 875 000 € (un million huit cent soixante-quinze mille euros)
- pour l'année 2027 : 1 875 000 € (un million huit cent soixante-quinze mille euros)

Ces montants prévisionnels sont sous réserve du vote annuel de chaque contribution. Ils n'excluent pas la possibilité pour le Bénéficiaire d'adresser des demandes d'aides complémentaires liées à des projets particuliers ou nouveaux n'entrant pas dans le cadre de la présente convention. Ces demandes feront l'objet d'une instruction par la Direction de la Culture et, le cas échéant, d'actes attributifs de subvention spécifiques.

4.4 Pour l'Eurométropole de Metz

4.4.1 L'Eurométropole de Metz contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 1 600 000 euros, équivalent à 5,14% du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 3.1.

4.4.2 Pour l'année 2024, une contribution d'un montant prévisionnel de 400 000 € (quatre cent mille euros) équivalent à 5,22% du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au Bénéficiaire.

4.4.3 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de l'Eurométropole de Metz s'élèvent à :

- pour l'année 2025 : 400 000 € (quatre cent mille euros)
- pour l'année 2026 : 400 000 € (quatre cent mille euros)
- pour l'année 2027 : 400 000 € (quatre cent mille euros)

Ces montants prévisionnels sont conditionnés au vote des futurs budgets primitifs. Ils n'excluent pas la possibilité pour le Bénéficiaire d'adresser des demandes d'aides complémentaires liées à des projets particuliers ou nouveaux n'entrant pas dans le cadre de la présente convention. Ces demandes feront l'objet d'une instruction par la Direction générale adjointe de l'attractivité et, le cas échéant, d'actes attributifs de subvention spécifiques.

4.5 Pour la Ville

4.5.1 La Ville de Metz contribue financièrement pour un montant prévisionnel de 8 304 000 euros, équivalent à 26,68% du montant total estimé des coûts éligibles sur la durée d'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, tels que mentionnés à l'article 4.1.

4.5.2 Pour l'année 2024, une contribution d'un montant prévisionnel de 2 076 000€ (deux millions soixante-seize mille euros) équivalent à 27,07% du montant total annuel estimé des coûts éligibles est accordée au bénéficiaire. Ce montant inclut une enveloppe de 30 000€ fléchée sur le projet Démos ainsi qu'une aide à l'investissement de 36 000€.

4.5.3 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, les montants prévisionnels des contributions financières de la Ville de Metz s'élèvent à :

- pour l'année 2025 : 2 076 000 € (deux millions soixante-seize mille euros)
- pour l'année 2026 : 2 076 000 € (deux millions soixante-seize mille euros)
- pour l'année 2027 : 2 076 000 € (deux millions soixante-seize mille euros)

Ces montants prévisionnels sont sous réserve du vote annuel de chaque contribution. Ils n'excluent pas la possibilité pour le Bénéficiaire d'adresser des demandes d'aides complémentaires liées à des projets particuliers ou nouveaux n'entrant pas dans le cadre de la présente convention. Ces demandes feront l'objet d'une instruction par le pôle Culture et, le cas échéant, d'actes attributifs de subvention spécifiques.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

5.1 Les subventions et contributions financières seront créditées au compte du Bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

TRÉSORERIE METZ MUNICIPALE
RIB : 30001 00529 C5700000000 16

IBAN : FR27 3000 1005 29C5 7000 0000 016
BIC : BDFEFRPPCCT

5.2 Pour l'État

5.2.1 Pour 2024, l'État verse 1 560 000 € en une seule fois dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs bilatérale. Les 70 000 € accordés au titre du plan MPMD sont versés dans le cadre d'un avenant à cette convention annuelle d'objectifs.

5.2.2 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la subvention financière annuelle de l'État est versée dans le cadre d'un avenant financier annuel liant exclusivement l'État et le Bénéficiaire selon les modalités suivantes : versement en une seule fois de la totalité du montant prévisionnel annuel de la subvention mentionnée à l'article 4.2.3, sous réserve du respect des conditions susmentionnées à l'article 4.2.4 et, le cas échéant, l'acceptation de la notification prévue à l'article 3.4.

5.2.3 La subvention est imputée sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Grand Est – Exercice 2024 : programme 131 « Création » - titre 6 fonctionnement domaine fonctionnel 0131-01-23, activité 013100030303 : orchestres nationaux en région.

L'ordonnateur secondaire délégué de la dépense est la Directrice régionale des affaires culturelles du Grand Est.

Le comptable assignataire est le Directeur départemental des finances publiques de la Marne.

5.3 Pour la Région

Le versement de la contribution financière de la Région sera exécuté conformément aux modalités détaillées dans la convention financière annuelle bilatérale signée avec le Bénéficiaire.

5.4 Pour l'Eurométropole de Metz

Le montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.4.2 est versé en 2 fois (par moitié) en mars et novembre de l'année en cours.

5.5 Pour la Ville

Le montant prévisionnel annuel de la contribution mentionnée à l'article 4.5.2 est versé en 4 fois (par quart) en février, mars, juillet et octobre de l'année en cours.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

Outre les documents exigés dans le cahier des missions et des charges, le Bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier de l'action, qui retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues à la présente convention, notamment à ses articles 1^{er} et 2. Ce compte rendu doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 visé. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord

entre les Partenaires publics et le Bénéficiaire. Ces documents sont signés par le président ou toute personne habilitée ;

- les comptes annuels ;
- le rapport d'activité ;
- un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein, et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité ;
- les montants des cinq rémunérations les plus élevées et les moins élevées de l'équipe administrative et technique et de la direction musicale de l'Orchestre national de Metz Grand Est, dans l'année civile antérieure ;
- Un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) conformément aux engagements pris par le Bénéficiaire dans le cadre de son plan d'action, annexé à la présente convention ;
- tout autre document listé en annexe ou mentionné dans les conventions financières annuelles bilatérales.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 Le Bénéficiaire informe sans délai les Partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le Bénéficiaire en informe les Partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 Le Bénéficiaire s'engage à faire figurer le logotype des Partenaires publics, sur tous les supports et documents produits dans le cadre de la convention (dossier de presse, programme, affiche, carton d'invitation, etc.).

7.3.1 Pour l'État

Le Bénéficiaire est tenu de faire figurer le logotype de l'État sur tous les supports de communication relatifs à l'opération subventionnée (dossiers de presse, programmes, affiches, cartons d'invitation, site internet...). A noter : l'ordre des logos qui doit apparaître est l'ordre protocolaire : État / Région / Département / Ville / autres partenaires. En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention « *Avec le soutien du Ministère de la Culture - Direction régionale des affaires culturelles du Grand Est* ». Le logo et la charte graphique sont à télécharger sur le lien :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Grand-Est/aides/telecharger-logo>

7.3.2 Pour la Région

- La Région invite le Bénéficiaire à donner une visibilité à la Région Grand Est en corrélation avec le niveau de financement dont il bénéficie ; les logos et la charte graphique sont à télécharger sur le lien : <https://www.grandest.fr/fonctionnement-de-la-region/identite-graphique/>
- La Région invite également le Bénéficiaire à contribuer à l'enrichissement des sites www.explore-grandest.com, plateforme de valorisation de l'offre touristique et culturelle régionale et www.noozy.tv, plateforme de contenu audiovisuel local.
- La Région compte sur la contribution du Bénéficiaire aux travaux des comités d'experts et/ou de tout groupe de travail.

7.3.3 Pour l'Eurométropole de Metz

Le logo à faire figurer est celui de l'Eurométropole de Metz.



7.3.4 Pour la Ville

Le logo à faire figurer est celui de la Ville de Metz. Le Bénéficiaire s'engage également à faire ses meilleurs efforts pour faire figurer le logo Ville créative UNESCO et le logo 100% EAC sur les documents où ils seraient pertinents.

7.4 Le Bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rattaché ci-dessous :

- se conformer aux obligations légales en matière de prévention et de lutte contre le harcèlement et les violences à caractère sexiste et sexuel ;
- former les dirigeants et principaux cadres de la structure, les responsables RH et les personnes référentes en charge des VHSS ;
- sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
- créer un dispositif de signalement efficace et traitant chaque signalement reçu ;
- mettre en place un suivi et une évaluation des actions en matière de lutte contre les VHSS.

Les engagements pris par le Bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action annexé à la présente convention. Le Bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 9 de la présente convention.

7.5 Le Bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

ARTICLE 8 - SANCTIONS

8.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le Bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des Partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des

sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le Bénéficiaire.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

8.3 Les Partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un Comité des partenaires publics en présence de la direction générale de l'Orchestre national de Metz Grand Est et des représentants des collectivités publiques signataires.

9.2 Le Comité des partenaires publics est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention. Il examine en particulier :

- la mise en œuvre progressive des objectifs de la présente convention ;
- l'état d'exécution du budget de l'année en cours et l'élaboration du budget prévisionnel pour l'exercice suivant ;
- la réalisation du programme d'action de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir ;
- le bilan financier de l'année écoulée, et les comptes consolidés du Bénéficiaire.

Le Comité des partenaires publics se réunit 4 fois par an :

- deux fois par an avec les représentants des directions de la culture des collectivités publiques signataires ;

- deux fois par an en configuration élargie aux élus représentant les collectivités publiques.

L'une des quatre réunions au moins inclura un temps de rencontre et de discussion avec les représentants du personnel de l'Orchestre national de Metz Grand Est.

9.3 L'évaluation porte sur la réalisation du projet artistique et culturel et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges du label. Les Partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du Bénéficiaire.

9.4 De préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois avant, la direction du Bénéficiaire présente aux Partenaires publics une auto-évaluation de la mise en œuvre du projet artistique et culturel sur la base du cahier des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan d'ensemble argumenté sur le plan qualitatif et quantitatif des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

9.5 Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique du Ministère de la culture, aux collectivités territoriales partenaires et au Préfet de région (Direction régionale des affaires culturelles) qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique du Ministère de la culture.

À l'issue de cette procédure, et le cas échéant, au vu de l'inspection ou du rapport de la mission d'évaluation, les Partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectif décident de demander ou non à la direction du Bénéficiaire de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs de la précédente convention maintenus et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 10 - CONTRÔLE DES PARTENAIRES PUBLICS

10.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les Partenaires publics. Le Bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

10.2 Les Partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les Partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 dans la limite du montant prévu à l'article 4.1 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11- CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9 et aux contrôles de l'article 10, ainsi qu'à l'appréciation des signataires de la présente convention.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les Partenaires publics signataires de la présente convention et le Bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie ou l'ensemble des parties lorsque la convention est pluripartite peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour la Région, l'Eurométropole et la Ville, la conclusion d'un avenant est soumise à son approbation par leur assemblée délibérante.

ARTICLE 13 - ANNEXES

Les annexes I, II, III, IV et V font partie intégrante de la présente convention.

Annexe I – Projet artistique et culturel

Annexe II – Modalité de l'évaluation et indicateurs

Annexe III – Budgets prévisionnels

Annexe IV – Données sociales et objectifs RH

Annexe V – Plan de lutte contre les VHSS

ARTICLE 14 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par une ou plusieurs des parties, sans préjudice de tout autre droit qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 15 - RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Strasbourg le xxxxxxxxx (en cinq exemplaires)

Pour l'État

Pour la Région Grand Est
Le Président

La préfète

Franck Leroy

Pour la Ville de Metz
Le Maire

Pour Metz Métropole
Le Conseiller délégué

François GROSDIDIER

Philippe MANZANO

Pour l'Orchestre national de Metz Grand Est
Le Président

Patrick THIL

ANNEXE I – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

SOMMAIRE

Préambule – introduction	p. 21
A. ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE LA CITE MUSICALE-METZ	p. 22
I. <u>RAPPEL DES ENJEUX STRATEGIQUES DE LA CITE MUSICALE-METZ POUR 2018-2022</u>	p. 22
II. <u>ELEMENTS DE BILAN DE LA PERIODE 2018-2022</u>	p. 23
2.1. Un projet artistique et culturel commun et des synergies artistiques entre l’Orchestre national de Metz, l’Arsenal, la BAM et les Trinitaires	p. 24
2.2. Un soutien fort à la création, au développement des artistes émergents et aux pratiques musicales amateurs	p. 24
2.3. Le développement d’une programmation jeune public ambitieuse et la mise en œuvre d’une politique volontariste d’éducation artistique et culturelle et d’accessibilité pour tous les publics	p. 25
2.4. Une inscription forte dans le quartier de Metz-Borny	p. 26
2.5. Une dynamique partenariale renforçant la place structurante de la Cité musicale-Metz dans l’écosystème musical et culturel local	p. 26
2.6. Une présence renforcée sur le territoire régional hors métropole, confortant la place de la Cité musicale-Metz et en particulier de l’Orchestre national de Metz dans la politique culturelle régionale	p. 27
2.7. Un rayonnement national, transfrontalier et international accru	p. 27
2.8. La Cité musicale-Metz : un fonctionnement transformé, modernisé et mutualisé entre le Syndicat mixte et l’EPCC Metz en Scènes	p. 28
2.9. La Cité musicale-Metz engagée pour l’égalité entre les femmes et les hommes	p. 29
2.10. Une politique de développement des publics et de communication plus offensive	p. 30
III. <u>ORIENTATIONS POUR 2023-2027</u>	p. 31
3.1. Un projet artistique et culturel plus intégré qui doit continuer à promouvoir la diversité, la pluridisciplinarité et la création	p. 31

3.2. Poursuivre le développement de la Cité musicale-Metz comme pôle de référence pour l'éducation artistique et culturelle, la transmission et l'inclusion sociale	p. 33
3.3. Une politique territoriale renforcée, notamment en faveur des territoires éloignés de l'offre culturelle	p. 35
3.4. Reconquérir, élargir les publics et inventer de nouvelles modalités de rencontre et de participation	p. 37
3.5. Poursuivre la transformation de la gouvernance et du fonctionnement de la Cité musicale-Metz	p. 40
3.6. Garantir l'équilibre économique	p. 43
3.7. Entretien et moderniser les bâtiments confiés par la Ville	p. 44
 B. PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST 2024-27	
I. <u>L'ENGAGEMENT ARTISTIQUE</u>	p. 45
1.1. Un vaste éventail de répertoires	p. 45
1.2. La place des interprètes	p. 50
1.3. Un équilibre entre activités symphoniques, lyriques et chorégraphiques : la résidence permanente à l'Arsenal et le partenariat avec l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de Metz	p. 51
1.4. L'irrigation du territoire régional : objectifs et priorités	p. 52
1.5. Le rayonnement national et international : partenariats transfrontaliers, festivals, tournées...	p. 53
1.6. La politique audiovisuelle, les enregistrements et le numérique	p. 53
II. <u>L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL</u>	p. 54
2.1. La santé au travail	p. 54
2.2. La formation continue	p. 54
2.3. Partenariats en matière de formation initiale et supérieure	p. 55
2.4. Insertion professionnelle en faveur des jeunes artistes	p. 55

III. <u>ENGAGEMENT CITOYEN, CULTUREL ET TERRITORIAL</u>	p. 56
3.1. Egalité d'accès et participation de tous les publics	p. 56
3.2. Les activités d'éducation artistique et culturelle en direction des scolaires : concerts, ateliers, parcours, résidences	p. 57
3.3. Les projets citoyens	p. 58
3.4. Le projet Démos	p. 59
3.5. Les pratiques amateurs	p. 60
3.6. Les réseaux professionnels	p. 60

IV. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

4.1. Statuts et instances de gouvernance	p. 60
4.2. Les équipes	p. 61
4.3. Moyens artistiques	p. 63
4.4. Moyens matériels	p. 66

Préambule/Introduction

Le projet artistique et culturel présenté dans cette annexe reprend à la fois des éléments présentés aux partenaires publics dans le dossier de mise en conformité avec le label d'Orchestre national en région et les orientations pour le projet d'établissement de la Cité musicale-Metz approuvés en Comité syndical le 22 juin 2022 au moment du renouvellement du mandat de la directrice générale.

Ce projet prend en compte la singularité de l'Orchestre national de Metz Grand Est dans le panorama national des orchestres labellisés. Il s'inscrit en effet au coeur de la Cité musicale-Metz créée en 2016 et qui regroupe par convention, outre l'orchestre, les trois salles de concert de la ville, Arsenal, BAM et Trinitaires. Ce projet structurant et innovant repose sur plusieurs marqueurs/axes :

- Une ambition forte des partenaires publics de créer une "locomotive" culturelle régionale, constituée par des équipements de qualité exceptionnelle et une formation orchestrale permanente d'excellence
- La possibilité de mutualisations, de synergies et de dialogues entre les différentes entités de la Cité musicale-Metz au service de la création, des artistes et des publics
- Le développement de la Cité musicale-Metz comme centre de ressources pour le territoire notamment dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle et de la médiation

S'il s'inscrit dans la continuité des actions menées par les équipes de l'orchestre depuis 5 ans, ce projet a l'ambition de développer encore davantage l'ancrage de l'orchestre sur son territoire :

- Par le renforcement d'actions vers les publics hors les murs au sein de la ville et de la métropole, notamment dans le cadre du label "Cité éducative"
- Par une présence construite dans la durée sur le territoire régional, grâce au développement de partenariats structurés avec les collectivités territoriales et les diffuseurs
- Par des collaborations avec d'autres forces vives artistiques de la région et au niveau transfrontalier (ensembles, compagnies, etc.)

A. ORIENTATIONS POUR LE PROJET DE LA CITE MUSICALE-METZ

I. Rappel des enjeux stratégiques de la Cité musicale-Metz pour 2018-2022

Créée fin 2016 par une convention signée entre le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes, la Cité musicale-Metz s'est affichée dès sa création comme un ambitieux projet pilote d'une maison de toutes les musiques et de la danse pour tous les publics. Après le départ de la précédente direction début 2017, les enjeux prioritaires en octobre 2017 étaient les suivants :

- Définir et mettre en œuvre un projet artistique et culturel commun entre les différentes entités en veillant en particulier à :
 - consolider la place de l'Orchestre national de Metz (appelé alors Orchestre national de Lorraine) au sein de la Cité musicale-Metz et l'inscrire comme l'orchestre de référence de la Région Grand Est
 - développer les activités, la fréquentation et l'ancrage de la BAM
 - donner une place centrale à l'éducation artistique et culturelle
- Finaliser l'organisation des services et les mutualisations entre les deux structures et construire une culture d'entreprise commune
- Définir une stratégie financière à la hauteur des ambitions du projet entre fonds publics (élargissement des partenaires publics, fonds européens) et ressources propres tout en maîtrisant les dépenses

En février 2020, soit à la veille de la crise sanitaire, le Conseil d'Administration et le Comité syndical ont approuvé les 5 grands axes stratégiques suivants :

Axe 1 : Porter un projet artistique innovant, ambitieux, ouvert sur la diversité et pouvant rayonner au niveau régional, national et international

- Renforcer le projet artistique commun entre l'ONM, l'Arsenal, la BAM et les Trinitaires
- Développer les projets croisés, pluridisciplinaires et innovants
- Promouvoir la diversité et proposer une programmation équilibrée entre les différents répertoires, esthétiques ainsi qu'entre artistes renommés, découverte et scène locale
- Renforcer la présence de la CMM et en particulier de l'ONM sur le territoire régional
- Développer les collaborations transfrontalières et internationales notamment à travers le Réseau des Villes Créatives Unesco

Axe 2 : Soutenir la création, l'émergence et la vie musicale et culturelle territoriale

- Poursuivre et diversifier les dispositifs de résidences et d'accueil d'artistes
- Contribuer au renforcement et à la structuration de la filière Musiques actuelles et des acteurs locaux
- Soutenir la jeune création et le développement des artistes

- Favoriser les pratiques amateurs et accompagner les projets musicaux
- Contribuer à la dynamique locale et régionale en développant des partenariats avec les autres acteurs musicaux et culturels du territoire

Axe 3 : Etre un pôle de référence en matière d'éducation artistique et culturelle et de transmission et favoriser l'inclusion sociale

- Enrichir l'offre en matière d'EAC de 6 mois à l'âge adulte et mettre en œuvre de nouvelles formes de médiation
- Contribuer à la formation des artistes en devenir
- Développer des dispositifs pédagogiques et des partenariats favorisant la démocratisation culturelle et l'inclusion sociale
- Renforcer les actions d'EAC dans les quartiers Politique de la ville, sur le territoire régional et notamment en zone rurale

Axe 4 : Améliorer la relation aux publics

- Elargir et diversifier les publics de la CMM
- Fidéliser et faire circuler les publics existants
- Améliorer l'information, les conditions d'accueil et la convivialité des salles pour tous les publics
- Associer les publics, les faire participer et interagir notamment avec les artistes

Axe 5 : Adopter une gestion exemplaire, responsable et garantissant l'équilibre économique

- Prévenir les risques professionnels et améliorer la qualité de vie au travail
- Fédérer les équipes autour des enjeux de la CMM et les accompagner dans le développement de leurs compétences
- Améliorer l'égalité F/H et favoriser la diversité culturelle et sociale
- Moderniser et simplifier la gestion administrative, budgétaire et les processus de travail, améliorer la circulation de l'information
- Développer les ressources propres, le mécénat et les relations avec les entreprises
- Réduire l'impact des activités de la CMM sur l'environnement

II. Eléments de bilan de la période 2018-2022

Ces cinq années, malgré les perturbations liées à la crise sanitaire, ont permis notamment de :

- Développer le positionnement et l'image de la Cité musicale-Metz au plan local, régional et national
- Construire un projet artistique et culturel commun entre l'Orchestre national de Metz, l'Arsenal, la BAM et les Trinitaires et créer des synergies sur le plan artistique
- Développer fortement la programmation jeune public et la place des actions d'éducation artistique et culturelle, de la transmission et des projets citoyens

- Développer la présence de l'Orchestre national de Metz hors de la métropole messine sur le territoire régional
- Mettre en œuvre de nouveaux partenariats : collectivités locales sur le territoire régional, acteurs du quartier de Borny, acteurs culturels du territoire, réseau des villes créatives Unesco, etc.
- Mieux connaître les publics et développer la fréquentation des salles et les recettes de billetterie (évolution stoppée par la crise sanitaire)
- Sur le plan des ressources, structurer la Cité musicale par la mise en œuvre d'un organigramme commun et la mutualisation de plusieurs postes, le renforcement de l'équipe Education et médiation, la création d'un véritable service développement et mécénat
- Sur le plan de la gouvernance, faire entrer Metz Métropole dans les partenaires publics et refondre les statuts des deux établissements pour en rapprocher le fonctionnement
- Mettre l'Orchestre national de Metz en conformité avec le label « Orchestre national en région » et dynamiser son projet et son rayonnement avec l'arrivée de David Reiland comme directeur musical

2.1. Un projet artistique et culturel commun et des synergies artistiques entre l'Orchestre national de Metz, l'Arsenal, la BAM et les Trinitaires

- une résidence permanente renforcée de l'Orchestre national de Metz à l'Arsenal lui permettant une maîtrise de son planning et un accès facilité aux équipements pour ses projets
- des temps forts thématiques communs permettant de créer des passerelles entre les salles et l'orchestre, de faire circuler les publics et de donner plus de visibilité à la programmation de la Cité musicale-Metz : *Ecouter la nuit, Viva l'Italia, Osez Haydn, Musiques sacrées, Polska, Piano follies, Aimez-vous Brahms ?, Djazair mon amour, Voix libres*, etc.
- des résidences d'artistes dont les projets sont construits en commun entre l'Orchestre national de Metz et l'Arsenal : compositrices et compositeurs (Clara Iannotta, Brice Pauset, Florent Caron Darras), ensembles (Le Concert de la Loge & Julien Chauvin, Les Métaboles), artistes associés (Airelle Besson, Vassilena Serafimova, Théotime Langlois de Swarte)...
- des projets croisés entre l'Orchestre national de Metz et les musiques actuelles : Derrick May, EZ3chiel, Cascadeur, Chapelier fou, Grand Blanc, etc.
- un meilleur accompagnement des artistes à travers la diversité des salles (projets de Chapelier fou à la BAM et à l'Arsenal, Rémi fox Arsenal & Trinitaires, Lucie Antunes BAM & Arsenal, etc.)

2.2. Un soutien fort à la création, au développement des artistes émergents et aux pratiques musicales amateurs

- une augmentation et diversification des résidences et des accueils artistiques dans les trois salles (2021 : 48 artistes, ensembles et groupes accueillis sur 43 périodes différentes pour un total de 164 jours), avec une attention particulière aux artistes, ensembles et compagnies

régionales et messines : Les Métaboles, Compagnie Roland furieux, Compagnie Blah blah blah, Compagnie Les Bestioles, Hervé Birolini, Chapelier fou, Gilles Sornette / Cie Hörspiel, Compagnie Corps in Situ, Cie La Bande passante, Cie La Muette, etc.

- une programmation laissant une place importante aux jeunes artistes à travers plusieurs partenariats - Fondation Jeunes Talents, Concours international de piano d'Orléans, Concours international de piano d'Épinal, Jazz Migration AJC, etc. -, et deux dispositifs en faveur de la transmission aux jeunes artistes : les Masterclasses internationales de direction d'orchestre Gabriel Pierné et l'Académie Diotima pour les jeunes quatuors, compositrices et compositeurs.

- un nouveau programme de soutien au développement des groupes : *Impulse !* avec 6 groupes accompagnés pour deux ans depuis 2018 (PVLSAR, Room Me, K-Turix, Bambou, Romain Muller, 2PanHeads)

- une nouvelle série d'ateliers et de rencontres gratuites à destination des groupes de musiques actuelles amateurs comme en voie de professionnalisation : la BAM Musik Fabrik

- la mise en œuvre tous les trimestres des Rap sessions qui permettent à quatre rappers de Borny et d'autres quartiers populaires messins de se produire sur la scène du studio Shebam à l'issue d'un coaching d'une semaine.

- le développement de projets entre amateurs et artistes professionnels : Cosmo-Bal avec la chorégraphe Emmanuelle Vo-Dinh, Les Voix des Terres rouges avec l'ONM, Méga Sacre du Printemps, Big Band de l'Union de Woippy & Airelle Besson, Messe un jour ordinaire de Cavanaugh avec Les Métaboles, etc.

- une attention particulière à l'accueil de projets amateurs dans les salles de la Cité musicale-Metz : Concert des lycées, Printemps des Lycées, Concert de l'UFR musicologie de l'Université de Lorraine, projets, Jeunes symphonistes mosellans, projets Erasmus+ du Lycée Cormontaigne, etc.

2.3. Le développement d'une programmation jeune public ambitieuse et la mise en œuvre d'une politique volontariste d'éducation artistique et culturelle et d'accessibilité pour tous les publics

- une programmation jeune public & scolaires fortement élargie en termes de publics cibles (dès 3 mois) et en termes de nombre et variété des propositions

- deux nouveaux temps forts dédiés aux familles : le festival **Show devant les enfants** pendant les vacances de la Toussaint et le week-end **Trini'family** aux Trinitaires fin mai/début juin

- une participation très active au programme « 100% EAC » de la Ville de Metz par des résidences d'artistes, des parcours, des interventions ponctuelles, etc.

- la reconduction et l'élargissement du projet DEMOS à deux orchestres (DEMOS Metz Moselle Est et DEMOS Metz Moselle Nord) couvrant près de la moitié des quartiers Politiques de la ville de Moselle. Cette couverture du territoire et les modalités de suivi et de collaboration

avec les acteurs socio-éducatifs du territoire sont considérées comme exemplaires par la Philharmonie de Paris.

- une nouvelle série de mini-concerts en formation de chambre dans les EHPAD (musiciens de l'Orchestre national de Metz)
- l'élargissement des actions Musique & justice en complément du concert de l'ONM à la Maison d'arrêt de Queuleu : nombreux ateliers menés en prison en collaboration avec le SPIP, nouveau partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- de nouveaux partenariats dans le domaine de la santé : DITEP (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques), GEM (Groupe d'Entraide Mutuelle), Hôpital de Jury, Association France Alzheimer de Moselle, etc.
- des actions en faveur de l'inclusion sociale : projet européen *Bérénice* de lutte contre les discriminations, mini-concerts dans les foyers d'hébergement, partenariat avec l'association Alaji, etc.

2.4. Une inscription forte dans le quartier de Metz-Borny

- l'organisation et l'accueil régulier de rencontres et manifestations en lien avec les acteurs du quartier : Bouche à Oreilles, APSIS Emergence, Plateforme des associations africaines de Moselle (PAAM), MJC Borny, Centre social Cassis, Bibliothèque-médiathèque Jean Macé, etc.
- la mise en œuvre d'actions d'éducation artistique et culturelle avec les crèches, écoles maternelles, primaires et collèges du quartier
- le renforcement de la place de la BAM dans la dynamique partenariale du quartier avec l'organisation tous les mois et demi des Petits-déjeuners des partenaires du quartier
- la mise en œuvre de résidences d'artistes à la BAM : Romain Muller et 2PanHeads en 2022
- la participation active à la nouvelle labellisation ***Borny Cité éducative*** avec 13 projets proposés et 5 sélectionnés pour la première année

2.5. Une dynamique partenariale renforçant la place structurante de la Cité musicale-Metz dans l'écosystème musical et culturel local

- accueil des deux grands festivals messins, Passages Transfestival et Le Livre à Metz avec une participation renforcée avec Passages (co-construction d'une partie de la programmation, montée en puissance de l'occupation de l'Arsenal, etc.)
- une participation régulière aux grands événements culturels de la ville de Metz : Constellations, Metz est wunderbar, Metz l'étudiante, 800 ans de la Cathédrale, etc. (mais aussi G7, grands congrès portés par Inspire Metz)
- lancement et accompagnement de La Manivelle, initiative de coopération entre des associations messines intervenant dans le domaine de la production et du développement des artistes / accueil du collectif aux Trinitaires.

- des partenariats ponctuels ou réguliers avec l'ensemble des acteurs culturels locaux : Opéra Théâtre, Conservatoire à rayonnement régional Gabriel Pierné, Centre Pompidou Metz, FRAC Lorraine, Musée de la Cour d'or, Agora, Journées européennes de la culture juive, Espace Bernard-Marie Koltès, Université de Lorraine, Bibliothèques-médiathèques de la ville de Metz, Château 404, Zikamine, La Face cachée, Bouche à oreilles, Damage Done, Diffuson, etc.

2.6. Une présence renforcée sur le territoire régional hors métropole, confortant la place de la Cité musicale-Metz et en particulier de l'Orchestre national de Metz dans la politique culturelle régionale

- une présence plus forte de l'Orchestre national de Metz sur le territoire régional grâce au rééquilibrage de ses activités à l'Opéra-Théâtre (nouvelle convention avec Metz Métropole : 5 productions au lieu de 6) et un élargissement de son réseau de partenaires (La Comète à Châlons-en-Champagne, Le Carreau à Forbach, Festival Musica, Théâtre de Frouard, l'Arche à Villerupt, l'U4 à Uckange...). Cette présence se traduit par un nombre de concerts en augmentation (symphonique et musique de chambre) mais aussi par l'association systématiques d'actions d'éducation artistique et culturelle.

- le déploiement d'actions d'éducation artistique et culturelle sur le territoire régional, s'appuyant sur l'Orchestre national de Metz, les autres forces artistiques de la Cité musicale-Metz et l'expertise des équipes Education et médiation :

Moselle (Vittersbourg/Hellimer/Vibersviller/Uckange/Talange/Maizières-les-Metz/Château-Salins/Courcelles-Chaussy, etc.), Meuse (Bar-le-Duc/Charny-sur-Meuse/Saint-Mihiel/Verdun, etc.), Vosges (Senones/Moussey/Saint-Dié-des-Vosges/Ban de Vagney/Celles sur Plaine/Raon sur Plaine/Raon l'Etape/Contrexeville/Mirecourt, etc.), Meurthe-et-Moselle (Val de Briey, Villerupt, Pont-à-Mousson, etc.), Marne (Reims, etc.)...

- la mise en œuvre de partenariats pluriannuels avec des collectivités locales permettant de pérenniser et renforcer l'efficacité des actions mise en œuvre : Val de Briey, Pont-à-Mousson, Talange, Maizières-les-Metz, etc.

- le changement de nom de l'orchestre en Orchestre national de Metz Grand Est, à compter de la saison 2022/23, qui illustre pleinement son ancrage messin, ses missions sur le territoire régional et son label d'Orchestre national en région.

2.7. Un rayonnement national, transfrontalier et international accru

- de nouveaux partenariats nationaux : Philharmonie de Paris, Festival Musica (invitation de l'Orchestre national de Metz, co-commandes), Angoulême, Enghien-les-Bains dans le cadre du réseau française des villes créatives Unesco, Institut français pour les années France-Portugal, Institut Polonais de Paris, etc.

- le développement de nouveaux partenariats transfrontaliers : invitation de l'ONM dans le cadre de Rainy Days à la Philharmonie du Luxembourg, projet Les Voix des Terres rouges dans le cadre d'ESCH 2022, nouvelle collaboration avec le Grand Manège à Namur, etc.

- une présence régulière à l'international pour l'Orchestre national de Metz : tournée en Corée du Sud, Konzerthaus de Vienne, Concertgebouw d'Amsterdam, etc.
- de nouvelles collaborations internationales dans le cadre du Réseau des villes créatives Unesco : Brazzaville, Québec, Bogotà, Beyrouth, etc.
- une présence accrue sur les radios nationales (France musique et Radio Classique) et les réseaux de diffusion audiovisuels grâce au développement de nouvelles collaborations : sociétés de production (Supermouche, Ozango, Oxymore, etc.), diffuseurs (RTGE, Arte, etc.)
- une politique discographique renforcée pour l'Orchestre national de Metz avec le label La Dolce Volta et le Palazzetto Bru Zane et l'accueil d'une dizaine d'enregistrements par an à l'Arsenal dont beaucoup sont récompensés par la critique
- une présence forte dans les réseaux professionnels nationaux (AFO, Forces musicales, Profedim, Fedelima, Futurs composés, etc.) et l'accueil d'événements et de rencontres professionnelles donnant de la visibilité à la Cité musicale-Metz, à Metz et à la Région Grand Est (Victoires de la musique, Prodiges, 30 ans de l'Observatoire des politiques publiques, Forum des orchestres AFO, Rencontres PfmC, etc.)

2.8. La Cité musicale-Metz : un fonctionnement transformé, modernisé et mutualisé entre le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz et l'EPCC Metz en Scènes

- Des relations plus étroites avec les partenaires publics (Comité des Partenaires Publics) et une gouvernance simplifiée grâce à la refonte et l'harmonisation des statuts des deux structures, à une composition uniformisée du Conseil d'administration et du Comité syndical et la mise en œuvre de séances communes des CA et CS.
- un élargissement des partenaires publics de la Cité musicale-Metz par l'entrée de l'Eurométropole de Metz dans le Syndicat mixte de l'Orchestre national de Metz en 2019 avec une montée en puissance de son financement (300K€ depuis 2021).
- la mise en œuvre d'un organigramme commun entre les deux structures juridiques (comité de direction mutualisé, équipes regroupées par métiers) et le renforcement des expertises métier au service des deux établissements : structuration d'un service Education et médiation et d'un service Développement & mécénat, Direction technique mutualisée, recrutement d'une Directrice de la communication et des relations avec le public et d'une responsable production, transformation d'un poste vacant en chargé de mission développement durable
- des actions visant à améliorer la qualité de vie au travail, à fédérer autour des enjeux de la Cité musicale-Metz et à créer une culture d'entreprise commune : médiation au sein du pupitre des violons à l'orchestre, espace de dialogue autour des problèmes de sécurité à la BAM, mise en place de cafés partagés, réunions internes d'informations deux fois par an, lettre interne d'information bimestrielle, etc.
- la modernisation de l'organisation par le déploiement de nouveaux outils et une meilleure utilisation des outils existants : nouveau logiciel de billetterie et GRC unique (Secutix), mise

en œuvre d'un Système d'information RH (Eurecia), utilisation élargie du logiciel de planification HEEDS, etc.

- des groupements de marchés publics systématiques entre l'EPCC et le Syndicat mixte pour optimiser les coûts sur de nombreux achats : énergie, assurances, conception et impression de documents de communication, téléphonie et informatique, etc.

- la recherche de nouvelles ressources financières : assujettissement de l'Orchestre à la TVA dès 2018 / prolongation du projet Interreg Bérénice / projet dans le cadre d'ESCH 2022 / augmentation des ressources propres issues du mécénat par de nouveaux partenariats avec des entreprises et fondations (Veolia, Fondation Engie, Crédit mutuel, Lorina, Fondation SNCF, Caisse des dépôts, etc.) et lancement d'un Cercle de mécènes particuliers en 2021

- de premières actions pour réduire l'impact des activités de la Cité musicale-Metz sur l'environnement : énergie 100% verte, amélioration du tri sélectif, critère de notation développement durable dans les marchés publics, réduction de l'utilisation du plastique, utilisation de contenants éco-responsables pour les bars, installation de parcs à vélos pour les salariés, incitation aux économies d'énergie, etc.

2.9. La Cité musicale-Metz engagée pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- une progression de la place des femmes dans la programmation (Arsenal : 42% de femmes parmi les artistes programmés en 2021 contre 33% en 2018 / BAM-Trinitaires : 17,4% des artistes programmés en 2021 sont des femmes contre 10% en 2019 / 16% sont leader du projet artistique contre 2% en 2019 / ONM : 17% des concerts et spectacles en 2021 sont dirigés par des cheffes contre 2% en 2019)

- une attention particulière à l'accueil de femmes artistes en résidence et à l'octroi de moyens de création et de production : Clara Iannotta (compositrice en résidence 2019/20 et 2020/21 / commande d'une œuvre en création en septembre 2022), Airelle Besson (trompettiste et compositrice – artiste associée 2020/21 et 2021/22), Vassilena Serafimova (percussionniste – artiste associée 2019/20), Laetitia Pitz et la Cie Roland furieux (théâtre musical – compagnie en résidence depuis 2017), Sonia Wieder-Atherton (violoncelliste – artiste en résidence 2022/23), Edith Canat de Chizy (commande de l'Œuvre *Apocalypsis* créée en 2021 par l'Orchestre national de Metz), Aurore Gruel et Cie Ormone, Aurélie Gandit Cie La Brèche, Sarah Balzinger, etc.

- la mise en œuvre par l'Orchestre national de Metz de masterclasses internationales de direction d'orchestre avec un objectif de parité : accueil chaque année depuis 2020 de 3 cheffes et 3 chefs

- des projets mettant en lumière le travail des compositrices : Journées du matrimoine en collaboration avec le FRAC Lorraine, conférences et rencontres, projets audiovisuels et discographiques de l'Orchestre national de Metz (film Augusta Holmès, CD Femmes de Légende chez la Dolce Volta, CD Palazzetto Bru Zane).

2.10. Une politique de développement des publics et de communication plus offensive

La crise sanitaire des deux dernières années ne permet malheureusement pas de mesurer pleinement les résultats de la politique mise en œuvre depuis 2018. On peut cependant constater :

- une progression de la fréquentation de la BAM en 2018 et 2019 qui a pleinement trouvé sa place dans le panorama régional et national des salles de musiques actuelles
- une meilleure connaissance des publics par la mise en œuvre d'une grande enquête en 2019, d'un logiciel unique de billetterie et d'une base de données spectateurs commune pour l'ensemble des salles
- une refonte des tarifs et de l'offre de fidélisation : simplification des abonnements, lancement de la carte d'adhésion CMM
- une stratégie offensive en direction des CSE et des étudiants
- une visibilité renforcée par une politique de communication intégrée entre l'Orchestre national de Metz et les trois salles, et plus offensive : brochure unique, site internet intégré, nouvelle agence de communication, campagnes d'affichage plus fréquentes, intensification et différenciation de la présence sur les réseaux sociaux et de la communication digitale, etc.

III. Orientations pour 2023-2027

Un nouveau contexte marqué par les crises multiples

Après deux années de pandémie, la Cité musicale-Metz subit, comme beaucoup d'acteurs culturels, les effets à long terme de la crise sanitaire sur les habitudes et la fréquentation du public et sur la hausse globale de ses coûts (énergies et coûts de personnel notamment), aggravés par l'impact de la guerre en Ukraine. La diminution de la marge artistique qui en résulte conduit à interroger le nombre de concerts, la densité des activités et l'équilibre de la programmation entre soutien à la création, aux artistes émergents et nécessité de développer les ressources propres.

La relation de la Cité musicale-Metz à ses publics doit, plus que jamais, être questionnée, repensée, enrichie et renforcée dans toutes ses composantes : formes de concerts et spectacles, implication et participation des publics, convivialité de nos lieux, politique de communication... Cette orientation indique toute l'importance de la réflexion sur les réaménagements de l'Arsenal, la BAM et les Trinitaires pour améliorer et faire évoluer les activités et projets proposés, l'accueil des publics et la fonctionnalité des sites.

Dans un contexte de ressenti par une partie de la population notamment hors des métropoles d'un éloignement et abandon croissants, les orientations du projet de la Cité musicale-Metz visent également à renforcer encore sa présence sur le territoire régional, dans les petites villes moins dotées en structures culturelles et équipes artistiques et dans les quartiers défavorisés et œuvrer à une meilleure équité territoriale dans le domaine de l'accès à l'offre culturelle. D'autre part, l'urgence climatique devra être au cœur des transformations du

fonctionnement de la Cité musicale-Metz pour les trois prochaines années, avec une accélération nécessaire des actions mises en œuvre.

Enfin, d'un point de vue de la gouvernance et de l'organisation de la Cité musicale-Metz, les partenaires publics devront prendre position sur une éventuelle fusion de l'EPCC et du Syndicat mixte ou un statu quo avec le maintien de deux structures juridiques séparées avec les conséquences que ces deux scénarios présentent.

L'organisation de la direction artistique de la Cité musicale-Metz devra également être repensée : en effet, la directrice artistique de l'Arsenal fera valoir prochainement ses droits à la retraite tandis que le deuxième mandat du directeur musical et artistique de l'Orchestre national de Metz Grand Est se termine en août 2024, avec le souhait de le prolonger en faisant évoluer sa relation à l'orchestre. Ces perspectives et le souhait de renforcer encore les synergies entre les entités de la Cité musicale-Metz sont l'occasion d'une réflexion sur une direction artistique commune.

3.1. Un projet artistique et culturel plus intégré qui doit continuer à promouvoir la diversité, la pluridisciplinarité et la création

La Cité musicale-Metz a cette caractéristique unique de rassembler en un même projet un orchestre symphonique (avec sa Maison de l'Orchestre), et trois salles - un auditorium et deux salles de musiques actuelles – qui offrent 12 espaces pouvant fonctionner simultanément, aux architectures, jauges et configurations très complémentaires. Elle propose ainsi toutes les esthétiques musicales - *tous les visages de la musique*.

Elle a également la caractéristique de gérer des salles situées dans deux quartiers extrêmement différents d'un point de vue sociologique : l'Arsenal et les Trinitaires en plein centre de Metz (centre commerçant et colline culturelle Sainte-Croix) et la BAM dans le quartier populaire de Metz Borny – relevant de la politique de la ville. Ces deux implantations créent des opportunités et la capacité d'agir sur la mixité des publics.

L'étude sur les publics réalisée en 2019 montre que 33% de nos spectateurs fréquentent au moins deux de nos salles - et 10% trois salles avec des points de rencontre autour du jazz et de la danse.

La construction des saisons depuis 2017 autour de temps forts thématiques et de fils rouges a permis de donner des repères aux spectateurs et plus de visibilité à la programmation, d'attirer des publics moins familiers de nos lieux et de créer des passerelles entre les salles et l'orchestre. Les projets croisés entre l'orchestre et des artistes issus des musiques actuelles ont également contribué à attirer de nouveaux publics et à les faire circuler entre les salles.

Il s'agit de poursuivre cette orientation au cours des prochaines années en abordant des thématiques permettant une transversalité entre les genres musicaux et les disciplines artistiques mais aussi entrant en résonance avec l'actualité et les grands enjeux de notre société.

L'accueil d'artistes et d'ensembles en résidence ou associés à la saison doit également être l'occasion de co-construire avec eux une partie de la programmation, avec leur sensibilité

propre, comme cela est le cas avec Théotime Langlois de Swarte et Théo Ceccaldi en 2022/23.

Diversité des genres musicaux mais aussi diversité des parcours artistiques : si la programmation de la Cité musicale laisse une place importante aux artistes confirmés, le soutien aux jeunes artistes, aux ensembles et aux groupes émergents est fondamental.

1. Continuer à proposer une programmation équilibrée, diversifiée et construite autour de grandes thématiques

La programmation doit continuer à reposer sur les critères suivants :

- Des temps forts autour de grandes thématiques, portraits d'artistes ou d'instruments, etc : Musique & BD, Balkans, Les sons du vivant, Musique & science, l'exil, Saxophones, etc.
- Un équilibre entre chefs-d'œuvre du patrimoine musical, œuvres moins connues et création
- Un équilibre entre artistes de notoriété et artistes émergents (dont la scène locale en musiques actuelles) que ce soit à l'Arsenal, dans la programmation de l'orchestre, ou entre la BAM (têtes d'affiche) et les Trinitaires (découverte et émergence)
- Un équilibre entre les genres et les esthétiques musicales sans oublier la place de la danse contemporaine à l'Arsenal
- Une progression régulière vers la parité femmes/hommes : presque atteinte à l'Arsenal ; en progression pour les cheffes dirigeant l'orchestre ; forte marge de progression dans la programmation Musiques actuelles et dans la place des compositrices

Une meilleure coordination et complémentarité sera mise en œuvre entre l'Arsenal, la BAM et les Trinitaires concernant la programmation jazz, chanson et musiques du monde.

2. Poursuivre les expérimentations artistiques et soutenir la création dans le cadre des résidences

Les résidences se sont diversifiées et développées depuis quatre ans : compositrices/compositeurs, ensembles baroques, ensembles vocaux, chorégraphes, instrumentistes, compagnies jeune public, groupes de musiques actuelles, auteur de bande-dessinée...

Elles permettent à la fois d'accueillir des artistes, ensembles, compagnies de la Région (Roland furieux, Les Métaboles, Blah Blah Blah, Romain Muller, etc.), de jeunes artistes (le compositeur Florent Caron Darras) mais aussi des artistes de grande notoriété comme le chorégraphe Emanuel Gat.

Des résidences croisées avec d'autres structures culturelles seront envisagées notamment pour accompagner des projets pluridisciplinaires autour du numérique, de la marionnette, etc.

L'objectif est d'accompagner chaque année des projets transversaux ou pluridisciplinaires particulièrement innovants et représentatifs des nouveaux enjeux de la création musicale, de l'hybridation des formes et de la place du numérique. Ces projets nécessitent à la fois un accompagnement des artistes (résidence, coproduction) mais aussi des actions de médiation importantes avec les publics pour créer les meilleures conditions d'une rencontre.

3. Renforcer la co-construction en réseau avec les acteurs culturels du territoire

Au cœur de l'éco-système culturel messin et régional, la Cité musicale doit renforcer sa capacité à co-construire, co-produire et collaborer avec les autres acteurs du territoire :

- Avec les festivals, structures, associations et compagnies messines : Passages Trans-festival, Le Livre à Metz, Centre Pompidou Metz, FRAC Lorraine, Zikamine, La Face cachée, Damage Done, etc... La Cité musicale-Metz poursuivra aussi son implication dans les grands événements culturels portés par la ville de Metz, comme Constellations, festival des arts numériques.
- Avec les structures labellisées, festivals, ensembles et compagnies de la région Grand Est et en particulier les scènes nationales, SMAC, l'Institut international de la Marionnette, le Festival Musica, les Flâneries musicales de Reims, etc.

4. Développer les activités et l'utilisation des Trinitaires et en faire un lieu d'émergence artistique plus ouvert aux acteurs locaux

Les Trinitaires constituent un lieu patrimonial magnifique, dont le potentiel est sous-exploité en raison d'obstacles liés au bâtiment (pas de co-activité possible en raison de l'absence d'isolation acoustique du Petit Théâtre et de la Chapelle).

La Cité musicale-Metz a proposé à la Ville de Metz dans le cadre du PPI des travaux permettant l'isolation acoustique des différents espaces afin de pouvoir y travailler en co-activité, un accès au Grenier qui peut servir d'espace d'exposition, de convivialité et d'accueil événementiel, un réaménagement des espaces (n°10, étage) pour favoriser les activités de développement et production des artistes messins (en collaboration avec le collectif La Manivelle) et mieux accueillir les artistes en résidence.

Une pré-étude acoustique sur l'isolation phonique entre Chapelle et Petit-théâtre permettrait d'ores et déjà de confirmer ou infirmer la faisabilité de tels travaux.

3.2. Poursuivre le développement de la Cité musicale-Metz comme pôle de référence pour l'éducation artistique et culturelle, la transmission et l'inclusion sociale

Le développement des projets d'éducation, de transmission et d'inclusion sociale est sans doute l'aspect le plus marquant de la période 2018-22.

Pour les trois prochaines années, il s'agit de poursuivre les nombreuses activités déjà engagées et de développer de nouvelles actions selon les priorités suivantes :

1. Développer l'offre d'ateliers et stages à destination des familles comme des scolaires

L'offre de concerts et spectacles jeune public proposée par la Cité musicale-Metz s'est considérablement enrichie et n'a pas vocation à être encore amplifiée.

En revanche, l'offre d'ateliers reste encore limitée notamment en raison de l'absence de salles dédiées à l'éducation artistique et culturelle et aménagées de manière adéquate (no-

tamment pour la petite enfance). Chaque atelier organisé dans les salles de l' Arsenal qui accueillent de multiples activités requiert une installation logistique et technique spécifique. Les équipes perdent beaucoup de temps à faire, défaire et refaire.

En complémentarité avec l' offre du Conservatoire à rayonnement régional, l' objectif est de proposer sur les trois sites des rendez-vous réguliers d'ateliers ponctuels, de stages et de cycles de pratique musicale à destination des enfants à partir de 3 mois, tout au long de l' année (y compris pendant les vacances scolaires).

Dans ce but, une réflexion doit être menée sur l' aménagement des espaces de l' Arsenal pour voir comment doter le site d' un ou plusieurs espaces pérennes dédiés à l' EAC, tout en préservant les ressources propres liées à la location. Une étude de faisabilité et de pré-programme sera réalisée par la CMM.

Ce projet s' inscrit par ailleurs dans le plan d' action 2020-23 de Metz, ville créative Unesco musique et pourra contribuer au label 100% EAC.

2. Poursuivre le projet Démos avec deux nouveaux orchestres à partir de septembre 2023

Les deux orchestres actuels termineront leur cycle de 3 ans en juin 2023, après prolongation du projet de six mois. L' objectif est de poursuivre à compter de septembre 2023 avec deux nouveaux orchestres dans un périmètre géographique comparable (Metz Moselle Est et Metz Moselle Nord). Des discussions ont été initiées avec l' ensemble des partenaires dans ce sens et seront poursuivies dans les prochains mois pour confirmer la faisabilité budgétaire.

Par ailleurs, la réflexion se poursuivra sur la faisabilité d' un orchestre Démos « avancé », en lien avec les Jeunes symphonistes mosellans.

3. Poursuivre le déploiement d' actions d' éducation artistique et culturelle sur le territoire régional et dans le quartier de Borny dans le cadre de la Cité éducative (cf II.3.)

4. Renforcer les dispositifs en faveur de la formation et de l' insertion des jeunes artistes

- Introduire le travail sur une création lors des master-classes de direction d' orchestre, en présence du compositeur (commande à Florent Caron Darras pour les master-classes 2023)
- Renforcer l' accompagnement des jeunes compositrices et compositeurs participant à l' Académie Diotima par la présence du compositeur en résidence (Florent Caron Darras en 2023)
- Mettre en place un dispositif d' insertion pour les jeunes chefs d' orchestre, en lien avec les autres orchestres de la Région Grand Est

5. Renforcer le dispositif Musique & santé

Les deux années de crise sanitaire n' ont pas permis de poursuivre le développement des actions Musique & santé comme prévu et notamment d' élargir le partenariat avec le CHR.

L'objectif pour les années à venir est de former les musiciens volontaires de l'Orchestre national de Metz Grand Est afin qu'ils puissent intervenir au chevet des malades.

6. Partager les bonnes pratiques

Dans le cadre du plan d'action du Réseau des villes créatives Unesco, la Cité musicale-Metz organisera, en collaboration avec la ville de Metz et en partenariat avec le CREM (Centre de recherche sur les médiations) de l'Université de Lorraine, les premières Rencontres internationales de l'EAC en juin 2023. Les villes du réseau viendront partager leurs projets les plus innovants dans le domaine de la petite enfance, de l'inclusion, des pratiques collectives et de l'utilisation du numérique.

3.3. Une politique territoriale renforcée, notamment en faveur des territoires éloignés de l'offre culturelle

Il s'agit de poursuivre et renforcer les actions mises en œuvre sur deux dimensions territoriales :

- Sur le territoire régional : agir en faveur de l'irrigation culturelle des territoires moins dotés en offre culturelle, en s'appuyant principalement sur l'Orchestre national de Metz Grand Est
- à Metz : développer l'ancrage de la BAM et de la Cité musicale-Metz dans le quartier de Borny.

1. Agir en faveur de l'irrigation culturelle du territoire régional

Dans la continuité des actions menées depuis 2018, l'Orchestre national de Metz Grand Est concentre ses actions principalement sur la Lorraine et la Champagne-Ardenne, l'Alsace bénéficiant de la présence des deux orchestres de Strasbourg et Mulhouse. Au-delà de la diffusion dans les grandes villes et villes moyennes grâce aux partenariats avec les festivals et structures labellisées (scènes nationales, scènes conventionnées, etc.), la priorité concerne les petites villes moins dotées en équipements culturels et équipes artistiques et ayant peu d'expertise en termes d'ingénierie culturelle. Le développement de propositions artistiques de musique de chambre, en complément du symphonique, permet d'envisager une présence dans de plus petites salles, en particulier en territoire rural.

La stratégie se déploie selon les modalités suivantes :

- Lier systématiquement diffusion et actions de médiation et d'éducation artistique et culturelle
- Inscrire les actions dans la durée pour mieux connaître les territoires d'intervention et leurs acteurs et renforcer l'efficacité et la pertinence des actions menées.
- Co-construire le programme d'actions avec les collectivités locales et les conseillers pédagogiques départementaux pour mieux répondre aux priorités identifiées

En Moselle, l'orchestre est très présent en diffusion grâce à des partenariats historiques. Des conventions de partenariat pluriannuelles, principalement sur l'EAC ont été signées avec Talange et Maizières-les-Metz. Des actions EAC seront développées de manière plus forte à Sarrebourg, dans le Saulnois, le Pays-Haut-Val d'Alzette et également à Sarreguemines qui vient de signer un CTEAC.

En Meurthe-et-Moselle, deux conventions pluriannuelles ont été signées avec Val de Briey et Pont-à-Mousson. Des contacts ont été pris avec la ville de Toul et le théâtre de Frouard a accueilli l'orchestre à plusieurs reprises.

Dans les Vosges, l'orchestre est présent chaque année à Epinal et au festival des Abbayes en Lorraine et a développé des actions EAC dans plusieurs communes avoisinantes ainsi qu'à Mirecourt, Vittel et Contrexéville. L'objectif est d'approfondir et de développer ces collaborations (CA de Saint-Dié-des-Vosges, CC Terre d'eau, CC Mirecourt Dompain). Des contacts seront également repris avec le Théâtre du Peuple à Bussang où l'orchestre a eu l'occasion de se produire par le passé.

Dans la Meuse, des discussions sont en cours avec la scène nationale de Bar-le-Duc et la MJC du Verdunois pour construire des collaborations. L'orchestre intervient déjà dans ces communes à travers des actions EAC ainsi qu'à Saint-Mihiel et Commercy. Des discussions ont été initiées avec le département de la Meuse pour développer la présence de l'orchestre.

En Champagne-Ardenne, l'Orchestre va poursuivre sa forte présence à Reims avec une mini-saison symphonique à l'Opéra de Reims (3 à 4 concerts par saison) et une participation régulière aux Flâneries musicales de Reims. Le partenariat avec La Comète à Châlons-en-Champagne se poursuit, avec l'objectif de l'enrichir avec des projets co-construits et co-produits.

C'est en Haute-Marne et dans les Ardennes que la présence de l'orchestre est encore réduite, malgré un partenariat régulier avec Les 3 Scènes à Saint-Dizier et des concerts du Nouvel an à Chaumont. Des contacts avaient été pris avec Le Manège à Givet et le théâtre Louis Jouvet à Reims mais sans aboutir. Des discussions sont en cours avec Bords2Scènes à Vitry-le-François et il y a le souhait d'imaginer une collaboration autour de la marionnette avec Charleville-Maizières.

Il est à noter que le développement de ces activités est aujourd'hui freiné par le manque de moyens de certaines collectivités (petites villes) et les limites de l'équipe de l'orchestre : pas de personnel dédié à la diffusion (contrairement aux orchestres ayant une présence importante sur leur territoire comme l'Orchestre national de Lille ou l'ONDIF), une seule personne en charge de tous les projets EAC (incluant également les projets musique et santé, musique et prison, etc - contre 4 à l'ONDIF) sachant que le suivi de projets sur un territoire aussi vaste est vite chronophage en raison des distances. Un apprenti du CFA de Nancy viendra compléter l'équipe à compter de septembre 2022 et il serait souhaitable de pouvoir dégager les moyens nécessaires pour pérenniser une équipe permanente de deux personnes en charge de ces projets.

2. Continuer à développer la mission sociale et territoriale de la BAM à Metz Borny

La BAM est un équipement culturel de centralité qui s'adresse à tous les habitants de la métropole de Metz et plus largement de Moselle et des départements limitrophes comme le montre la composition de ses publics.

Néanmoins sa position au cœur du quartier Politique de la ville de Metz Borny en fait également un équipement de proximité, un outil formidable de mixité et d'accès à la culture pour les habitants et un acteur et partenaire de la transformation du quartier. Huit ans après son ouverture en 2014, nous constatons cependant que les habitants du quartier ne se sont pas encore pleinement appropriés l'équipement et ne le fréquentent pas autant qu'attendu. Dès

l'été 2021, après la réouverture des lieux de culture, un plan d'action a été mis en œuvre pour relancer la dynamique partenariale et les liens avec les habitants. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier ce mouvement au cours des trois prochaines années.

La labellisation de Borny comme Cité éducative, dont la convention a été signée à la BAM début 2022 représente par ailleurs une opportunité de renforcer et d'accélérer les projets à destination des jeunes de 0 à 25 ans en lien avec les autres acteurs du quartier.

D'autre part, la construction du futur centre socioculturel en face de la BAM dont l'ouverture est prévue pour 2024 va continuer à faire évoluer le quartier et ouvrir de nouvelles opportunités de lien avec les habitants. Ce centre sera également un lieu d'accueil enfants-parents, un espace de co-working destiné aux associations et un restaurant associatif.

- Développer l'interconnaissance avec les autres acteurs dans le domaine de la culture, de l'animation, de l'éducation, de la prévention, de la santé, de l'emploi, etc. pour être en prise directe et permanente avec le quartier et renforcer l'engagement collectif : petits-déjeuners partagés à la BAM, accueil du Forum des associations, etc.
- Co-construire des événements avec les partenaires du quartier en étant dans notre rôle d'acteur culturel (et non pas de centre social) : participation aux animations estivales avec un concert de clôture, accueil de Bim Bam Boum Voilà l'été, projet de fête de quartier en juin 2023, etc.
- Contribuer activement à Borny Cité éducative par des projets à destination des différentes tranches d'âge : petite enfance, scolaires, 16-25 ans hors temps scolaire
- Créer des synergies avec le nouveau centre socioculturel de Borny dès la préfiguration de son fonctionnement futur, afin de s'inscrire pleinement dans son projet d'établissement : des discussions ont déjà lieu depuis plusieurs mois dans ce sens avec le pôle Sports, jeunesse et vie associative de la ville.
- Imaginer des actions hors les murs permettant d'aller à la rencontre des habitants dans d'autres lieux : concerts au pied des immeubles, en appartement, interventions artistiques place du marché, etc.
- Mener une réflexion sur la manière de mieux ouvrir la BAM sur le quartier et d'en faire un lieu de vie : utilisation du parvis, ouverture du bar en journée, réunions d'associations, etc.
- Faire participer les habitants du quartier (recrutement de bénévoles, réflexion sur la constitution d'un comité d'usagers, co-construction de projets dans le respect des droits culturels, etc.) et mieux communiquer auprès d'eux.

Le recrutement d'un adulte-relais et de services civiques sera relancé à l'automne 2022 pour renforcer le lien avec le quartier.

3.4. Reconquérir, élargir les publics et inventer de nouvelles modalités de rencontre et de participation

La Cité musicale-Metz cherche à accueillir le public le plus large et le plus diversifié possible. Son projet artistique autour de toutes les esthétiques musicales et de la danse contemporaine et sa programmation à destination de tous les publics dès 3 mois sont conçus pour

s'adresser au plus grand nombre. Les publics des salles de la Cité musicale-Metz (hors concerts scolaires et famille) viennent pour moitié de la métropole, avec une large proportion en provenance de la ville centre (41% ville de Metz / 10% autres communes de Metz Métropole). Les publics en provenance du reste du département de la Moselle (28%) ou d'autres départements de la Région Grand Est (16%, principalement Meurthe-et-Moselle) sont donc particulièrement importants.

La crise sanitaire et la fermeture des salles pendant de longs mois ont eu des répercussions fortes sur la fréquentation et sur les habitudes de nos publics. Il est aujourd'hui urgent et prioritaire d'agir pour susciter à nouveau le désir de venir assister aux spectacles et pour provoquer les conditions de rencontres avec nos artistes – musiciens de notre orchestre comme artistes invités.

Pour cela, plusieurs axes de travail doivent être mis en œuvre :

- 1. Varier et faire évoluer les formats de spectacle proposés, notamment en enrichissant l'expérience du concert de moments de convivialité** : plusieurs expérimentations ont déjà été menées (apéro-concerts de l'Orchestre national de Metz – concerts d'une heure sans entracte à 18h ou 19h suivis d'un moment convivial avec les musiciens, série Les Jeudis du Cloître aux Trinitaires, concert-dégustation avec le quatuor Cambini et le chocolatier Maas, dîner-concert La Tentation des pieuvres de Maguelone Vidal, etc.) et doivent être poursuivies et amplifiées, à l'image du nouveau projet de thé dansant avec les musiciens de l'orchestre, co-produit avec la scène nationale Le Carreau de Forbach en 2023.
- 2. Faire participer les publics afin de favoriser leur appropriation des projets et renforcer leur expérience artistique** : les publics ne sont plus de simples spectateurs captifs mais prennent part activement à la construction d'un concert ou au spectacle lui-même en fonction des projets développés. Interaction, collaboration, co-création : les modalités de participation dans le champ artistique sont nombreuses et efficaces et peuvent donner lieu à des projets très divers.

Ainsi le projet Breaking BAM, un concert organisé par les étudiants tutorés par les équipes de la Cité musicale-Metz, en partenariat avec l'Université de Lorraine et le CROUS, sera poursuivi et élargi à d'autres jeunes en lien avec la Mission locale.

L'Orchestre national de Metz Grand Est va poursuivre ses concerts participatifs avec les chœurs amateurs du département (Mademoiselle Moselle en 2023).

D'autres initiatives seront imaginées avec les ensembles et artistes en résidence à la Cité musicale-Metz à l'instar du projet *Messe un jour ordinaire* de Bernard Cavanna, coordonné par l'ensemble vocal Les Métaboles. La collaboration avec l'INECC mission voix Lorraine sera renforcée pour co-construire ce type de projets.

D'autres formes de participation seront mises en œuvre y compris à la programmation elle-même comme dans le projet des « Petits programmeurs » prévu dans le cadre de Borny Cité éducative.

La question des droits culturels devra être globalement mieux prise en compte en interrogeant notre manière de programmer et d'imaginer nos projets artistiques et en développant notre capacité à co-construire avec nos publics.

- 3. Approfondir la connaissance des publics** en renouvelant à intervalles réguliers une étude exhaustive des publics des trois salles et mener une étude auprès des habitants de la ville qui ne fréquentent pas nos lieux pour en comprendre les raisons.

La dernière étude remonte au printemps 2019 et n'a pas été reconduite en raison de la crise sanitaire. Une nouvelle étude sera mise en œuvre en 2023 et concernera également les publics des concerts jeune public et des concerts gratuits (Harmonie municipale, etc.).

- 4. Développer les publics en provenance des autres communes de la métropole de Metz, du département de la Moselle et des départements limitrophes (Meuse et Meurthe-et-Moselle)**

Outre une politique de communication spécifique s'appuyant sur des partenariats culturels et la diffusion de l'orchestre, plusieurs leviers seront étudiés concernant l'offre culturelle le week-end et une réflexion sur les horaires des concerts notamment le week-end.

- 5. Renforcer l'attractivité de nos salles, lieux de vie, en améliorant l'accueil du public BAM**

Un projet d'aménagement et de protection du parvis a été présenté à la ville de Metz dans le cadre du PPI afin de résoudre les problématiques de sécurité du public et des prestataires le soir des concerts mais aussi pour améliorer l'accueil, la fluidité des contrôles d'accès et permettre aux publics de mieux s'approprier les espaces.

Nous souhaiterions également réfléchir à la possibilité d'ouvrir plus régulièrement le hall et le bar de la BAM et de les aménager, en préfiguration du futur centre social et afin de permettre aux habitants du quartier de venir boire un verre, échanger, se réunir, rencontrer les artistes, etc.

ARSENAL

L'Arsenal, en plein cœur du centre-ville, offre avec son hall et sa terrasse abritée des espaces lumineux et calmes où il est très agréable de venir lire, se reposer, boire un verre ou travailler, etc. C'est déjà le cas lors de manifestations comme Le Livre à Metz ou Passages Transfestival. Cet usage pourrait être élargi à d'autres moments de l'année, avec une régularité à trouver (concert + brunch un dimanche /mois, etc.)

TRINITAIRES

Le cadre patrimonial magnifique des Trinitaires offre un potentiel en termes d'attractivité et de convivialité, qui peut être mieux exploité. Plusieurs projets y sont déjà menés, ils seront poursuivis et élargis :

- La série des *Jeudis du Cloître* propose à partir du mois de juin et jusqu'à mi-juillet un plein air éphémère dans le cloître des Trinitaires avec concerts / dj sets / buvette et restauration tous les jeudis à partir de 18h30
- *Trini'Family* investit tous les espaces des Trinitaires le temps d'un week-end à la fin du printemps ; la convivialité de l'événement sera améliorée dès 2023

6. Développer, grâce au numérique, la relation aux spectateurs

La période de fermeture des salles de concerts et la nécessité de garder un lien avec nos publics a accéléré certaines mutations dans la communication au public.

L'objectif pour les années à venir est d'utiliser toutes les potentialités offertes par les outils de communication numériques et les différents réseaux sociaux pour permettre aux spectateurs de rentrer encore davantage dans les coulisses de l'orchestre et des salles, de passer d'une communication événementielle à une communication plus émotionnelle et immédiate.

Cette politique de développement des publics nous oblige à questionner les moyens humains mis au service de cette priorité. Une seule personne est dédiée aujourd'hui aux relations avec le public pour un orchestre et trois salles, ce qui est largement insuffisant. Nous chercherons à dégager les moyens budgétaires nécessaires pour renforcer ce service.

3.5 Poursuivre la transformation de la gouvernance et du fonctionnement de la Cité musicale-Metz

La construction organisationnelle de la Cité musicale-Metz depuis fin 2017 par la mise en œuvre d'un organigramme commun et mutualisé par grands métiers a profondément remis en question les modes de fonctionnement du Syndicat mixte et de l'EPCC. De nouveaux cadres de travail ont été créés : Comité de direction hebdomadaire, Comité artistique, réunions de production, dispositif de référents de permanence élargi, etc. A effectifs constants, l'encadrement intermédiaire a également été renforcé et l'expertise des équipes développée.

Pour fédérer les salariés et les agents autour des enjeux de la Cité musicale-Metz et créer une culture d'entreprise commune entre les deux entités juridiques, de nouvelles instances et outils ont été mis en œuvre : réunions internes d'information pour tous les salariés et agents (musiciens compris) deux fois par an, lettres d'information internes tous les mois et demi, fête de Noël et fête de fin d'année communes aux deux entités, cafés partagés tous les deux mois autour des métiers ou des artistes en résidence, etc. Ces actions devront être poursuivies et amplifiées, en renforçant notamment l'animation transversale des équipes autour des projets artistiques et culturels de la CMM.

Les synergies ont été poussées le plus loin possible concernant la commande publique (groupements d'achat) et une harmonisation des outils entre les deux entités a été initiée avec la mise en place d'un Système d'information RH (Eurecia) et l'élargissement de l'outil de planification HEEDS.

Cependant, l'existence de deux structures juridiques séparées et la cohabitation entre salariés dépendant du droit du travail et de la CCNEAC d'un côté (EPCC) et agents de la fonction publique territoriale de l'autre (Syndicat mixte) n'ayant pas du tout les mêmes modalités de temps de travail, de rémunération et d'avantages sociaux constituent un frein majeur à une complète appropriation du projet par les collaborateurs de la Cité musicale-Metz, suscitent un sentiment d'inégalité de traitement et créent des lourdeurs administratives chronophages et sources de lassitude et de frustration pour les équipes.

Dans l'attente d'une décision sur la future gouvernance de la Cité musicale, certains chantiers importants liés en particulier au temps de travail ou à l'externalisation des agents d'accueil n'ont pas été poursuivis.

Si le contexte électoral puis de la crise sanitaire n'était pas favorable à une prise de décision, il importe que les partenaires publics statuent courant 2023 à ce sujet. Outre l'étude très complète réalisée en 2019, le récent contrôle effectué par la Chambre régionale des comptes sur l'EPCC fournira à ce titre des éléments de réflexion intéressants (le rapport définitif d'observation devrait être présenté en CA fin 2022 avant publication).

En parallèle, plusieurs discussions doivent être poursuivies pour renforcer la relation avec les partenaires publics et élargir leur cercle :

1. **Le renforcement du partenariat avec l'Eurométropole de Metz** afin de prendre en compte le rôle déterminant de la relation entre la CMM et le CRR et de développer des projets nouveaux avec les communes de la métropole, notamment en termes de diffusion et d'éducation artistique et culturelle (prenant en compte l'élargissement à la métropole du 100% EAC).
2. **Le développement d'un véritable partenariat avec le Conseil départemental de la Moselle** qui ne finance actuellement que le projet Démos alors que la Cité musicale-Metz est très présente en termes de diffusion dans les autres villes du département (12 concerts de l'orchestre en 22/23 en Moselle hors métropole de Metz) et développe de nombreuses actions auprès des publics prioritaires du CD57 : collèges, EHPAD, structures de protection de l'enfance, etc. Il est également à noter que 28% des publics des salles de la Cité musicale viennent de Moselle hors métropole de Metz, ce qui montre toute l'importance de la CMM dans l'offre culturelle départementale.
L'objectif ultime est d'obtenir l'entrée du Département de la Moselle dans la gouvernance et au financement des deux entités de la Cité musicale-Metz, comme c'est le cas pour de nombreuses structures culturelles comparables (scènes nationales TAP de Poitiers, MC2 de Grenoble, Orchestre national des Pays de la Loire, SMAC, etc.). Les discussions initiées depuis fin 2020 seront poursuivies dans ce but.
3. **Une réflexion sur un accompagnement renforcée de l'Etat aux missions menées par l'Arsenal, la BAM et les Trinitaires** et une reconnaissance de leur forte contribution à la politique culturelle portée sur le territoire régional : si les perspectives de labellisation des salles ont été écartées à ce jour, le programme des Scènes conventionnées permettrait une formalisation pluriannuelle des objectifs et moyens donnés, assortie d'un renforcement des financements.

Le processus de transformation et de modernisation de la Cité musicale-Metz doit aussi être poursuivi pour :

- simplifier la gestion administrative et budgétaire, les processus de travail et améliorer encore la circulation de l'information.
- Prévenir les risques professionnels et améliorer la qualité de vie au travail

- Continuer à construire une culture d'entreprise « Cité musicale-Metz »
- Renforcer les expertises métiers

Les actions à mener sont les suivantes :

- Renforcer la capacité d'animation et de coordination des programmeurs, en lien avec le service production, autour des projets qu'ils portent, avec une attention particulière à l'anticipation et à la circulation d'une information fiable et exhaustive
- Améliorer la coordination des activités et des plannings entre les différentes salles et avec l'orchestre
- Poursuivre le développement des outils de pilotage budgétaire au sein des directions métiers et en coordination au sein de la Direction administrative et financière
- Simplifier les processus d'achat notamment par le développement de commandes groupées pour les achats récurrents
- Fluidifier et alléger le processus financier et comptable de l'EPCC par la mise en œuvre de la dématérialisation (déjà existante côté Syndicat mixte)
- Poursuivre l'harmonisation des règles de fonctionnement, des processus et des outils RH : finalisation de l'accord commun sur le télétravail, mise en place d'un règlement intérieur commun, harmonisation des modalités d'entretiens annuels d'évaluation, déploiement d'un logiciel de paye commun, d'outils de suivi du temps de travail, plan de formation, etc.
- Amplifier l'effort de formation avec une priorité donnée (outre les formations métiers) à la montée en compétences des équipes sur le volet managérial, à la prévention des violences sexistes et sexuelles, des risques psycho-sociaux et des troubles musculo-squelettiques, aux droits culturels et à une meilleure utilisation de la messagerie électronique.
- Développer de nouveaux moyens de communication directe auprès des collaborateurs et collaboratrices de la Cité musicale-Metz afin de mieux informer, expliquer, échanger et faire adhérer à la stratégie mise en œuvre. Le groupe d'expression mis en place à la BAM entre les salariés et la direction autour des problèmes de sécurité en est un bon exemple.

Transition écologique

Sur le volet environnemental, différentes actions ont été menées depuis 2018 et un groupe de travail transversal développement durable a été constitué début 2020 avec une quinzaine de salariés et musiciens volontaires. Des échanges réguliers avec le responsable de l'Eurométropole de Metz ont également permis de confronter les pratiques en matière de gestion des déchets (rencontres, diagnostic, sensibilisation, plan d'action en cours).

Il est urgent d'aller plus loin par une approche globale en faveur de l'environnement. Pour cela, il est nécessaire que la Cité musicale-Metz se fasse accompagner par un prestataire extérieur autour de trois grands axes :

- La formation de salariés « volontaires environnement » pour permettre l'acquisition de connaissances et de méthodologie, préalable nécessaire au fonctionnement stratégique et opérationnel du groupe de travail ;
- Le diagnostic des équipements et des pratiques, pour la recherche d'aides et dispositifs à trouver, et pour la mise en place d'outils ;
- La mise en place d'un plan d'action sur trois ans, avec des objectifs ciblés et chiffrés. Certaines de ces actions, en particulier le passage au LED, devront être discutées et planifiées avec les partenaires publics en raison des budgets nécessaires.

Enfin, un diagnostic énergétique des bâtiments gérés par la Cité musicale-Metz doit être mené en collaboration avec la ville.

3.6. Garantir l'équilibre économique

Dans un contexte de forte augmentation des frais fixes (masse salariale permanente et dépenses de fonctionnement courant) alors que les ressources fixes constituées des contributions et subventions des partenaires publics stagnent depuis plusieurs années, la Cité musicale-Metz doit continuer à faire évoluer son modèle économique pour assurer la viabilité de ses activités et accroître ses marges de manœuvre.

Cette mutation passe par quatre axes de travail :

1. L'amélioration de l'équilibre économique de l'activité de production

La couverture des dépenses de production par les recettes issues des concerts et spectacles (billetterie ou cessions) est un enjeu majeur des trois prochaines années. L'augmentation du solde de production implique une hausse maîtrisée des coûts de production et une progression des recettes de billetterie et de cession.

Plusieurs leviers seront utilisés :

- Un meilleur équilibre entre grand répertoire, artistes de notoriété et propositions artistiques plus exigeantes, sans renoncer à l'ambition de la programmation et au soutien à la création
- Une meilleure construction et coordination du planning prenant en compte les contraintes internes et la demande du public (réflexion sur les horaires, l'équilibre semaine / week-end, etc.)
- La recherche plus systématique de coproducteurs et co-commanditaires
- Pour l'Orchestre national de Metz Grand Est, de plus longues plages de diffusion des productions pour les optimiser
- Le développement des recettes de billetterie, par des actions marketing plus ciblées grâce au potentiel de l'outil Secutix

2. Le développement du mécénat

Les ressources issues du mécénat ont progressé régulièrement malgré deux années de crise (155K€ en 2021 contre 20K€ en 2018) avec une stratégie en 3 axes : création d'un cercle

d'entreprises mécènes, développement du mécénat par projets et création d'un cercle des mécènes particuliers.

Cette stratégie doit se poursuivre et s'amplifier notamment en ce qui concerne le mécénat par projets avec un potentiel encore important lié à la très forte diversité des activités de la Cité musicale-Metz mais aussi en ce qui concerne le mécénat des particuliers (cercle créé en 2021, qui compte déjà plus d'une cinquantaine de mécènes).

Le levier du crowdfunding doit également être développé sur des recherches de fond ciblées (achat d'une harpe pour l'orchestre, projets citoyens, etc.) mais aussi pour permettre à tous les spectateurs de faire un don lors de l'achat de leurs places.

3. Le développement et l'optimisation de la commercialisation des espaces

La commercialisation des espaces a été fortement atteinte par la crise sanitaire et souffre encore de la prudence des entreprises en termes d'opérations de relations publiques.

Le développement de ces recettes passe par plusieurs leviers :

- Une plus grande anticipation de la programmation et de la planification afin de pouvoir répondre plus tôt à des sollicitations de location
- Un meilleur cadrage du nombre de jours à consacrer aux résidences de création, accueils artistiques et enregistrements par rapport à la nécessité de garder des disponibilités pour les locations
- Une diversification des prestations proposées : soirée musique & vin, rencontres avec les artistes, etc.
- Une maîtrise des gratuités accordées, en lien avec la Ville de Metz
- Une meilleure analyse des marges et l'adaptation des tarifs

4. La recherche d'autres financements publics : projets européens

La Cité musicale-Metz, à travers l'EPCC Metz en Scènes, a été engagée dans deux projets Interreg, Pierres numériques et Bérénice, qui se sont terminés respectivement en 2020 et 2021 et ont permis de financer de nouvelles activités tout en contribuant à une partie des frais fixes, à hauteur d'environ 300K€ / an pendant trois ans. Vu les possibilités de financement et malgré la lourdeur de gestion de ces projets, l'objectif est de participer à un nouveau projet européen. Deux sujets sont à explorer : l'éducation artistique et culturelle et les nouvelles formes de création à partir de résidences d'artistes (formes hybrides, liens avec le numérique notamment).

3.7. Entretien et moderniser les bâtiments confiés par la Ville à la Cité musicale-Metz

La Ville de Metz met à disposition de l'EPCC Metz en Scènes les bâtiments du site de l'Arse-
nal (avec Saint-Pierre-aux-Nonnains et la Chapelle des Templiers), de la BAM et des Trini-
taires par convention signée en 2009 et complétée par plusieurs avenants, notamment en
2014 à l'ouverture de la BAM. Cette convention, en cours de refonte, prévoit trois grands
type de travaux assumés par la Ville directement ou par l'EPCC à travers une subvention d'in-
vestissement : (1) grosses réparations, (2) modernisation & mise aux normes, (3) entretien
courant.

De son côté, l'Orchestre national de Metz Grand Est loue la Maison de l'Orchestre dont la Ville assume l'entretien et les travaux. La convention est également en cours de refonte afin d'aller vers un parallélisme avec l'EPCC.

Dans le cadre des travaux préparatoires au Plan pluriannuel d'investissement 2021-26 de la ville, la Cité musicale-Metz a fait un état des lieux des bâtiments et plusieurs propositions d'aménagements et de travaux pour la mandature visant à :

- **Améliorer l'accueil des publics et l'accessibilité** : climatisation Orangerie, galerie d'exposition et boutique ; projet Ad'AP (terrasse, Saint-Pierre-aux-Nonnains, studios de la BAM) ; travaux de liaison couverte entre bar et Chapelle des Trinitaires, réparation escalier menant au Grenier des Trinitaires ; etc.
- **Maintenir l'image d'équipements d'excellence** : rénovation de la Grande Salle de l'Arsenal (plafond, gradins, fauteuils)
- **Réduire l'empreinte de la Cité musicale-Metz sur l'environnement** : passage parc lumière en LED ; aménagement parc à vélos pour le public ; amélioration de l'isolation thermique des Trinitaires ; etc.
- **Préserver le patrimoine** : couverture et étanchéité toiture Arsenal & escaliers terrasse ; problèmes d'infiltration BAM ; etc.
- **Mettre aux normes et garantir la sécurité des salariés**

Ces propositions sont ambitieuses et devront faire l'objet d'une planification sur 2023-2026 en fonction des possibilités de financement de la ville de Metz et des arbitrages budgétaires. Il importera également de définir si la ville intervient directement sur les bâtiments ou si elle confie partie de ces travaux à la Cité musicale-Metz à travers le versement de subventions d'investissement exceptionnelles.

Des financements complémentaires seront recherchés du côté de l'Etat (DRAC, CNM) et de la Région Grand Est, notamment sur la transition écologique.

B. PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST 2024-27

I. L'ENGAGEMENT ARTISTIQUE

1.1. Un vaste éventail de répertoires

L'Orchestre national de Metz Grand Est est une formation avec les bois par trois, forte de 72 musiciens permanents.

La question des répertoires abordés est intrinsèquement liée à la nomenclature de l'orchestre, assez unique en France, à mi-chemin entre les orchestres de chambre (à l'effectif plutôt inférieur à 45 musiciens) et les orchestres destinés principalement à une activité symphonique (au dessus de 95 musiciens).

Les répertoires classiques ne permettent pas pleinement à l'orchestre de "rentabiliser" son effectif permanent (programmes conçus plutôt pour des formations avec les bois par deux) tandis que les grandes œuvres symphoniques et notamment le répertoire de la fin du XIX^{ème} et du XX^{ème} siècles nécessitent systématiquement de compléter l'effectif par des musiciens supplémentaires. Par ailleurs, cet effectif conduit à un fonctionnement en flux tendu notamment au sein des pupitres de cordes, avec peu de moments de pause dans la saison, en comparaison des autres orchestres.

Les répertoires défendus par l'Orchestre national de Metz Grand Est doivent s'étendre de l'ère baroque (pré-classique) jusqu'à la musique de notre temps (contemporaine, chanson, musiques de film, jazz...) en passant par l'axe classique fondateur que représentent Mozart, Haydn ou Beethoven. Il est en effet essentiel que les orchestres symphoniques modernes restent connectés à l'esthétique classique, mozartienne ou haydienne, voire qu'ils se la réapproprient au besoin.

Les affinités de David Reiland avec ces répertoires, grâce aux années passées comme jeune chef en résidence à l'Orchestra of the Age of Enlightenment de Londres, permettent un remarquable travail de fond sur le style, l'articulation (prise et coups d'archets), la narrativité, les caractéristiques esthétiques (jeu quasi sans vibrato) et idiomatiques de cette époque.

L'invitation de musiciens susceptibles d'apporter un éclairage complémentaire sur les répertoires classiques et baroques fait également partie de la politique développée par l'orchestre, à l'image des collaborations développées avec des artistes comme David Grimal, Julien Chauvin, François-Frédéric Guy ou Théotime Langlois de Swarte.

Une programmation qui participe aux temps forts de la Cité musicale-Metz

Depuis 2018/2019, les saisons de la Cité musicale-Metz sont rythmées par des temps forts thématiques qui permettent de faire dialoguer les différents genres et esthétiques musicales. L'Orchestre national de Metz Grand Est participe pleinement à ces temps forts en proposant à l'Arsenal des programmes originaux qui s'incrinvent également en partenariat avec d'autres acteurs culturels de la ville (Centre Pompidou Metz, Passages Transfestival...).

A titre d'exemple :

- Passages Transfestival 2024 **Archipelago** : soirée cubaine avec des oeuvres de Gershwin, Copland, José White Lafitte, Carlos Chávez ou Arturo Márquez
- Temps fort "**Arménie**" en décembre 2024 : programme proposant des oeuvres de Komitas et Khachaturian avec le violoniste Sergey Khachatryan

La musique française au cœur de l'ADN de l'Orchestre national de Metz Grand Est

La politique de défense du patrimoine musical français menée par Jacques Mercier tout au long de son mandat jusqu'en 2017 a permis à l'orchestre de se forger une identité forte autour de la musique française.

Depuis 2018, David Reiland poursuit ce cap dans sa programmation avec, à titre d'exemple en 2024 et 2025 : Gabriel Fauré (*Requiem, Pelléas et Mélisande, Pavane, Les Djinns*), Claude Debussy (*Rhapsodie pour saxophone et orchestre, La Mer*), Darius Milhaud (*Scaramouche pour saxophone alto et orchestre*), Cécile Chaminade (*Concertino pour flûte*), Paul Dukas (*La Péri, poème dansé*), Maurice Ravel (*Concerto en sol, La Valse*), Roussel (*Le festin de*

l'araignée), Henri Dutilleux (*Tout un monde lointain*), Lili Boulanger (*D'un soir triste*), Augusta Holmès (*La nuit et l'amour*), Camille Pépin (*Les eaux célestes*), etc.

La politique d'enregistrement de l'orchestre poursuit également le fil rouge de la musique française avec la valorisation d'oeuvres peu fréquentées du patrimoine et notamment de compositrices françaises.

En collaboration avec la Dolce Volta et le Palazzetto Bru Zane, deux enregistrements sont parus en 2023, mettant à l'honneur des compositrices françaises d'hier et d'aujourd'hui : Mel Bonis, Lili Boulanger, Augusta Holmès, Louise Farrenc, Cécile Chaminade ou encore Betsy Jolas.

L'orchestre a enregistré également en 2023 des oeuvres rares de Georges Bizet (dont la cantate *Vasco de Gama*) qui seront publiées dans un coffret du Palazzetto Bru Zane en 2025 à l'occasion du 150ème anniversaire de la disparition du compositeur.

La promotion de la musique de notre temps et le renouvellement de la littérature de l'orchestre moderne à travers une politique de création régulière

L'Orchestre national de Metz Grand Est souhaite faire vivre la musique contemporaine et contribuer au renouvellement et à l'enrichissement du répertoire symphonique.

La réalisation de ces missions passe par :

- L'accueil de compositrices et compositeurs en résidence en lien avec les autres entités de la Cité musicale-Metz : Brice Pauset en 2022 avec la création mondiale en février 2024 de ses *Portraits of Marilyn Monroe* ; Florent Caron Darras pour 2022/23 et 2023/24 avec l'interprétation de sa pièce *Sentinelle Nord* en 2023 et la commande de deux nouvelles oeuvres en 2023 (*Drone jonction*) et 2024 (création mondiale en juin 2024) ; Noriko Baba en 2024/25 et 2025/26 avec deux commandes.
- L'association au sein d'un même programme d'oeuvres d'époques et de styles différents permettant une accentuation du caractère et de la singularité propre à chacune des oeuvres : elles s'interrogent, se reflètent mutuellement et les correspondances artistiques qui les unissent s'expriment alors.
- La collaboration ponctuelle ou suivie avec des compositeurs de tous courants esthétiques
- Des partenariats avec d'autres institutions culturelles afin de concevoir ensemble des programmes et leur donner plus de visibilité (Festival Musica)

Dans la continuité de l'élargissement du répertoire contemporain de l'orchestre depuis 2018 (Philippe Hersant, Karol Beffa, Rebecca Saunders, Jonathan Harvey, Georges Antheil, Clara Iannotta, Charles Ives, Franck Bedrossian, Zygmunt Krauze, Edith Canat de Chizy, Arvo Pärt, Toro Takemitsu, etc.), seront programmées à titre d'exemple sur la période 2024/2025 des oeuvres de Caroline Shaw, Camille Pépin, Kaija Saariaho, Florent Caron Darras, Noriko Baba, Brice Pauset, Alexandros Markeas.

La politique de commande de l'Orchestre national de Metz concerne également le répertoire pour le jeune public : une co-commande a ainsi été passée à Dylan Corlay en collaboration avec les autres orchestres du Grand Est et sera proposée à l'automne 2025.

Le répertoire avec chœur

L'Orchestre national de Metz Grand Est et la Cité musicale-Metz ne bénéficient pas d'un chœur attachés à leur structure comme c'est le cas pour certains orchestres comme l'Orchestre de Paris. Des partenariats régionaux ont été noués comme avec le Chœur amateur Nicolas de Grigny de Reims. Des projets sont régulièrement mis en œuvre également avec le Chœur de l'Orchestre de Paris mais aussi avec le Chœur de la radio flamande, permettant de mener des projets ambitieux dans une économie raisonnable et maîtrisée.

Un partenariat privilégié a été mis en place avec l'ensemble Les Métaboles, installé à Colmar et en résidence à la Cité musicale-Metz permettant d'envisager des projets artistiques ambitieux comme la création d'*Apocalypsis* d'Edith Canat de Chizy en 2021 ou plus récemment le *Gloria* de Poulenc.

Une attention est également donnée aux acteurs du territoire de la Grande Région : Chœur de chambre de Namur, INECC mission voix Lorraine...

Parmi les œuvres avec chœur prévues en 2024 et 2025, citons le *Requiem* de Fauré (avec les Métaboles), la *9ème Symphonie* de Beethoven (avec le Chœur de la Radio flamande, le chœur de l'Opéra-Théâtre de Metz et le Chœur Spirito), le *Requiem* de Mozart (avec le Chœur de la Radio flamande au Festival de la Chaise-Dieu), *Carmina Burana* (avec le Chœur de l'Orchestre de Paris).

Les répertoires lyriques et chorégraphiques

L'Orchestre national de Metz Grand Est, à travers sa collaboration avec l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de Metz, aborde des répertoires très complémentaires des œuvres symphoniques. Cette activité permet aux musiciens de développer une grande adaptabilité et de se confronter à d'autres esthétiques.

Les œuvres abordées concernent essentiellement les 18^{ème} (Mozart, Haydn), 19^{ème} siècles (Puccini, Verdi, Rossini, Bellini, Bizet, Gounod, Tchaïkovski...) ainsi que le répertoire de l'opérette, notamment en raison de la dimension réduite de la fosse de l'Opéra Théâtre qui ne peut accueillir guère plus de 55 musiciens. Le répertoire contemporain trouve néanmoins aussi sa place dans la programmation comme avec la création mondiale de *Nous sommes éternels* de Pierre Bartholomée en 2018 ou celle d'*Enigma* de Patrick Burgan en 2022.

La fermeture pour travaux de l'Opéra Théâtre à compter de la saison 2025-2026 pour deux ans aura un impact sur le répertoire abordé car il devra être adapté aux lieux hors les murs qui accueilleront les productions. Des discussions sont en cours concernant l'accueil à l'Arsenal de trois productions semi-scéniques par saison qui seront l'occasion d'aborder des œuvres impossibles à proposer à l'Opéra Théâtre comme le *Martyre de Saint-Sébastien* de Claude Debussy, *Oedipus Rex* de Stravinski, *Elektra* de Richard Strauss, etc.

Les projets croisés, pluridisciplinaires et les nouvelles formes de concert

L'intégration de l'Orchestre national de Metz Grand Est à la Cité musicale-Metz favorise le développement de projets croisés entre différentes esthétiques musicales mais aussi de projets pluridisciplinaires.

Depuis 2017, de nombreux projets ont été développés avec des artistes de musiques actuelles ou de jazz : Jeff Mills en 2017, Derrick May, le groupe EZ3kiel en 2018, l'artiste messin Chapelier fou en 2019, Cascadeur en 2020, Grand Blanc en 2021, Aïrelle Besson en 2022. Ces projets, qu'ils soient programmés à la BAM ou à l'Arsenal permettent d'élargir et rajeunir les publics de l'orchestre tout en attirant de nouveaux publics dans les salles de la Cité musicale.

L'ONMGE souhaite également développer des projets pluridisciplinaires et de nouvelles formes de concert permettant une autre narration et mise en perspective des œuvres à l'exemple du projet *Baby Doll*, conçu et mis en scène par Marie-Eve Signeyrolles : une "fiction-documentaire" racontant le destin d'une jeune migrante, autour de la 7^{ème} *Symphonie* de Beethoven et avec la participation de Dhafer Youssef. Ce spectacle a été créé à l'Arsenal de Metz en mars 2020 en coproduction avec l'Orchestre de chambre de Paris, la Phiharmonie de Paris et l'Orchestre national de Lyon.

Pour travailler au développement de nouveaux publics, nous continuerons à proposer des concerts aux formes diverses :

- Apéro-concerts : concerts d'une heure à 18h ou 19h autour d'une grande œuvre du répertoire, présentés par le chef ou l'artiste invité et suivis d'un apéritif en compagnie des artistes. A titre d'exemple en 2024 et 2025 : *Les Quatre saisons* de Vivaldi en joué-dirigé avec Théotime Langlois de Swarte,
- Concerts explorant les liens entre musique et cinéma : ciné-concerts, à l'image d'*Alexandre Nevski* d'Eisenstein sur une musique de Prokofiev, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Pompidou Metz en novembre 2019 ; concerts de musiques de films comme en 2023 dans le cadre de Passages Transfestival avec un programme *De Nino Rota à Ennio Morricone*.
- Concerts dessinés : après la coproduction avec Angoulême et Enghien-les-Bains en 2023 d'un concert dessiné autour d'œuvres de Grieg, un projet sera proposé à l'automne 2024 avec Amandine Meyer autour du *Festin de l'araignée* de Roussel et de *Pulcinella* de Stravinski

La musique de chambre

L'activité de musique de chambre est complémentaire de celle de l'orchestre en termes de répertoire défendu et permet également de développer une écoute et des connexions entre les musiciens qui rejaillissent sur la qualité artistique globale de l'orchestre. Elle est également une source de motivation et d'épanouissement artistique pour les musiciens.

Depuis 2020, la programmation se construit à travers des appels à projets à destination de l'ensemble des musiciens de l'orchestre. Les musiciens peuvent proposer des programmes dans ce cadre, en fonction de thématiques et des partenariats mis en oeuvre. Une saison de musique de chambre est ainsi proposée à l'Arsenal mais aussi hors les murs comme à la Cité radieuse de Val de Briey, à Saint-Dizier, à l'Abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson, etc.

Les programmes de musique de chambre permettent également d'imaginer de nouvelles formes de concert et d'interaction avec le public.

Ainsi, une nouvelle collaboration avec le Carreau, scène nationale de Forbach a débuté en 2023 autour d'un programme de "thé dansant" avec un quintette à cordes et un percussionniste de l'orchestre. Donnée à Forbach et l'Arsenal, ce projet est amené à tourner sur le territoire.

Les musiciens proposent également des formes jeune public dès la toute petite enfance.

1.2. La place des interprètes

La politique d'invitation d'artistes

Cheffes et chefs d'orchestre

Le deuxième mandat de trois ans de David Reiland (2021-2024) prévoit 15 semaines de présence pour les saisons 2022/23 et 2023/24 soit moins que sur son premier mandat (20 semaines de présence), ce qui représente une vingtaine de concerts ainsi que la direction d'une production lyrique à l'Opéra Théâtre et au moins un enregistrement.

La programmation de chefs invités est donc plus importante que sur les saisons passées et répond à quatre objectifs :

- S'inscrire dans une complémentarité avec le travail effectué par le chef permanent
- Repérer et fidéliser des chefs qui pourraient avoir le profil recherché pour le poste de directeur musical de l'orchestre
- Faire progresser le nombre de cheffes dirigeant l'orchestre
- Soutenir la carrière de jeunes cheffes et chefs d'orchestre

Ces cheffes et chefs sont choisis par le directeur musical et artistique, en concertation avec la commission artistique et la direction générale, en fonction de leur personnalité artistique mais également de leur répertoire de prédilection comme Adrian Prabava, Miquel Ortega, Léo Warynski, Marzena Diakun, Lionel Bringuier, Christian Arming, Dina Gilbert, Nabil Shehata, Jiri Rozen, Kristiina Poska, Constantin Trinks, Shiyeon Sung, Arie Van Beck, Diego Fasolis, Roberto Forés Veses...

Parmi les jeunes cheffes et chefs en début de carrière engagés récemment ou sur les années à venir, citons Swann van Rechem, Nicolas Simon, Lucie Leguay, Teresa Riveiro Böhm, David Molard Soriano, Rebecca Tong, Anton Holmer, Joanna Natalia Ślusarczyk.

Pour le lyrique, le choix des chefs se fait d'un commun accord avec le Directeur artistique de l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de Metz et permet de faire venir des chefs comme José Miguel Pérez-Sierra, Roberto Rizzi Brignoli, David Stern, Kaspar Zehnder...

Solistes invités

La politique d'invitation des solistes répond à plusieurs critères :

- Les fils rouges thématiques de la Cité musicale-Metz
- Des compagnonnages avec certains artistes sur une saison (artiste associé ou en résidence) ou un temps plus long au sein de la Cité musicale-Metz. Cela a été le cas avec Airelle Besson, trompettiste en résidence en 2020/21 et 2021/22, avec laquelle l'Orchestre a imaginé le projet "Classical Swing" impliquant également la chanteuse de jazz Youn Sun Nah. En 2022/23, Théotime Langlois de Swarte a été à son tour en résidence. En 2024/25, la Cité musicale-Metz accueillera Raphaël Jouan qui développera un projet avec l'orchestre autour de Dvorak.
- Le soutien à de jeunes solistes : Jonathan Fournel, Adèle Charvet, In Mo Yang, Diana Tishchenko, Eugénie Joneau, Thibaut Garcia, etc.
- Des invitations à des artistes permettant de confronter les musiciens à de nouvelles esthétiques et expériences à l'image de concerts dirigés de l'instrument par le violoniste David Grimal ou le pianiste François-Frédéric Guy

Initiatives et expression des musiciens

Les musiciens permanents participent de manière active à la vie artistique de l'Orchestre, à travers plusieurs dispositifs et actions :

- la Commission Artistique qui regroupe la directrice générale, le directeur musical et artistique et des représentants des musiciens se réunit plusieurs fois par an pour discuter de la programmation, de la politique de cheffes et chefs invités ainsi que de questions liées à la planification des répétitions et des concerts
- les musiciens organisent un sondage interne anonyme à l'issue de chaque session, permettant d'apprécier les cheffes et chefs qui ont été invités. Ces éléments sont partagés avec la direction générale et le directeur musical et artistique qui en tiennent compte pour la programmation future.
- La saison de musique de chambre a pour objectif de laisser une place totale à l'initiative des musiciens qui proposent des programmes, constituent leurs ensembles et choisissent des musiciens extérieurs pour les compléter, si nécessaire
- De nombreux musiciens participent aux actions éducatives et culturelles et peuvent être force de proposition pour certains types de médiation. Ils participent également activement au projet Démonstrations porté par l'Orchestre national de Metz Grand Est sur le département de la Moselle.

1.3. Un équilibre entre activités symphoniques, lyriques et chorégraphiques : la résidence permanente à l'Arsenal et le partenariat avec l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de Metz

La regroupement de l'Arsenal et de l'Orchestre national de Metz Grand Est au sein de la Cité musicale-Metz a permis de consolider la résidence de l'orchestre au sein de la salle et d'avoir la maîtrise de son planning.

L'orchestre effectue entre 16 et 20 concerts par an à l'Arsenal, comprenant les concerts traditionnels du soir et de nouvelles formes comme les apéro-concerts. A cela s'ajoutent une quinzaine de concerts jeune public et scolaires qui sont proposés dans les différentes salles de l'Arsenal en fonction de leur forme (Grande Salle, Esplanade ou Gouverneur) ou à la BAM.

En parallèle, l'ONMGE participe à 5 productions par saison dont les productions d'ouverture et de clôture de saison et la production donnée pour les fêtes de fin d'année. Cela représente environ 15 semaines d'occupation dans le planning pour 15 à 20 représentations. Le Directeur musical de l'Orchestre national de Metz Grand Est dirige une production par saison.

1.4. L'irrigation du territoire régional : objectifs et priorités

Au sein de la Région Grand Est, l'orchestre joue pleinement son rôle d'animation et d'irrigation culturelle du territoire par ses activités de diffusion que ce soit en saison ou dans le cadre des festivals d'été. Pour cela, l'orchestre a développé des partenariats pérennes avec des salles, festivals et collectivités territoriales.

Si cette politique de diffusion s'est d'abord construite sur le territoire lorrain, le nouveau périmètre de la région est désormais pris en compte avec des concerts aussi bien en Champagne-Ardenne (Reims, Chaumont, Saint-Dizier, Châlons-en-Champagne...) qu'en Alsace (Saint-Louis, festival Musica de Strasbourg...), en complémentarité avec les orchestres présents sur le territoire.

En Lorraine, l'orchestre se produit régulièrement à Epinal (Auditorium la Louvière), Thaon-les-Vosges (Théâtre de la Rotonde), Hombourg-Haut (Salle des Fêtes), Sarrebourg (Salle des fêtes), Longeville-les-Metz (Centre socio-culturel Robert Henry), Dieuze (Salines royales), Manciennes (Espace Saint-Pierremont), Freyming-Merlebach (Le Gouvvy), Bitche (Espace Cassin), Verdun, Pont-à-Mousson, Neufchâteau...

La politique tarifaire des cessions de concert sur le territoire régional vise à faciliter l'accès à la culture et des partenariats avec des structures de toutes tailles.

La position géographique centrale de Metz permet en effet d'aller donner des concerts dans toute la région sans découcher pour les musiciens et par conséquent en restant dans des budgets maîtrisés.

Une attention particulière est portée dans la politique de diffusion aux départements prioritaires que sont les Vosges, la Meuse, la Haute-Marne et aux communes de moins de 10 000 habitants. Des discussions ont ainsi été initiées avec la ville de Saint-Mihiel ou encore avec le Festival Musique aux Mirabelles.

L'Orchestre développe de plus en plus, en complément de ses concerts sur le territoire des actions de médiation et des projets au long cours avec des établissements scolaires (Reims, Senones, Sarrebourg, Saint-Mihiel...).

En ce qui concerne les festivals, l'ONMGE a des partenariats avec les Flâneries musicales de Reims, le Festival Musica, le Festival des Abbayes en Lorraine, le Festival international de Sarrebourg, ou encore le Festival de Fénétrange.

1.5. Le rayonnement national et international : partenariats transfrontaliers, festivals, tournées...

L'Orchestre national de Metz Grand Est a construit au fil des années des partenariats fidèles avec plusieurs festivals, notamment en lien avec la forte image liée à la musique française de l'orchestre : Festival de la Chaise-Dieu, Festival Berlioz, Festival de Besançon, Festival de Laon... Il se produira en 2024 à la Chaise-Dieu ainsi qu'au Festival de Besançon.

La position de Metz aux frontières de l'Allemagne, de la Belgique et du Luxembourg a conduit l'orchestre à développer depuis plusieurs années des partenariats avec les orchestres voisins. Des échanges existent ainsi avec l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège et l'Orchestre de Sarrebruck qui viennent se produire chaque saison à l'Arsenal tandis que l'ONMGE est invité dans leurs villes respectives.

Deux nouveaux partenariats ont été noués avec le Centre d'arts pluriels d'Ettelbruck tandis que les discussions avec la Philharmonie du Luxembourg ont conduit à une invitation en novembre 2019 dans le cadre du Festival Rainy Days sur le principe d'une réciprocité avec l'invitation de l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg à l'Arsenal.

En Belgique, l'orchestre a développé un nouveau partenariat avec la nouvelle salle du Grand Manège à Namur où il se produit désormais deux fois par saison.

Au-delà des pays transfrontaliers, l'orchestre développe à intervalles réguliers d'autres projets à l'étranger à l'image d'invitations au Concertgebouw d'Amsterdam (2022 et 2024), d'un projet récent à Istanbul en lien avec l'Institut français de Turquie ou d'une grande tournée de 5 concerts en Corée du Sud en 2022.

Ces tournées impliquent cependant des moyens importants et dépendront pour le futur de la capacité de l'orchestre à aller chercher des moyens complémentaires.

1.6. La politique audiovisuelle, les enregistrements et le numérique

Dans la continuité de la politique d'enregistrement développée par l'orchestre depuis plusieurs années, l'ONMGE s'est fixé pour objectif pour les prochaines années de réaliser un enregistrement au minimum tous les deux ans.

Plusieurs collaborations ont été mises en place avec le Palazzetto Bru Zane ou avec le label La Dolce Volta qui effectue un travail éditorial de grande qualité, à même de valoriser l'image de l'orchestre.

Dans les CD qui sortiront prochainement, citons le Concerto pour piano n°1 de Brahms avec Geoffroy Couteau (Dolce Volta) ou encore un coffret consacré à des oeuvres de jeunesse de Georges Bizet (Palazzetto Bru Zane).

En complément de sa politique discographique, l'ONMGE a noué un partenariat fructueux avec Radio Classique et France musique qui enregistrent et diffusent un à deux concerts par an. L'ONM voit également chaque saison un de ses concerts enregistré par la radio sarroise dans le cadre de ses échanges avec Sarrebruck.

Communication et numérique

En complément de la politique d'enregistrement audiovisuelle, la création en 2018 d'un poste de chargé de communication numérique au sein de la Cité musicale-Metz permet de valoriser l'offre artistique de l'orchestre sur les réseaux sociaux et les nouveaux médias.

De courtes vidéos sont réalisées régulièrement sur les activités de l'orchestre : concerts mais aussi activités d'éducation artistique ou encore projet Démos.

Un partenariat pluriannuel avec le Lycée de la communication de Metz permet également de réaliser chaque année une captation audiovisuelle dans le cadre d'un projet pédagogique professionnalisant.

II. L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

2.1. La santé au travail

L'Orchestre national de Metz Grand Est dispose de son propre CST qui se réunit plusieurs fois par an ainsi que d'une assistante de prévention, membre du personnel de l'orchestre.

Un Document unique a été élaboré et est en cours de mise à jour

Il met en oeuvre des actions de prévention à différents niveaux :

- en matière de risques acoustiques par la prise en charge et la mise à disposition, de systèmes d'atténuation du volume sonore (bouchons d'oreille, pare-sons...).
- en matière de risques musculo-squelettiques, des chaises ergonomiques adaptées à la situation spécifique de chaque musicien sont proposées ainsi que des formations Gestes&postures
- une attention particulière est portée aux risques psycho-sociaux. Une médiation a ainsi été mise en oeuvre en avril 2019 pour résoudre certains conflits au sein de l'orchestre. Des formations à la gestion du stress sont également proposées aux musiciens ;
- Des formations incendie et évacuation sont organisées pour les musiciens comme pour les équipes administratives et techniques.
- En matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuelles, plusieurs actions ont été mises en oeuvre : formation des cadres, sensibilisation de l'ensemble des musiciens, clause dans les contrats, mise en place d'une cellule d'écoute, etc.

2.2. La formation continue

L'Orchestre national de Metz Grand Est veille à suivre l'évolution de carrière de tous les personnels permanents (musiciens, personnels administratifs et techniques). Il favorise la formation continue et soutient leur mobilité et leur évolution professionnelle.

A titre d'exemple, des formations ont été suivies par différentes personnes de l'équipe production sur des thématiques liées aux contrats de cession et au management. Des formations sur des thématiques liées à l'éducation artistique et culturelle sont proposées régulièrement aux musiciens.

L'Orchestre s'appuie en particulier sur les formations proposées par l'AFO et fait en sorte que l'ensemble des nouveaux musiciens participe aux journées d'accueil proposées par l'Association.

2.3. Partenariats en matière de formation initiale et supérieure

L'Orchestre national de Metz Grand Est représente une ressource précieuse pour les jeunes musiciens. A ce titre, il développe des partenariats avec les Conservatoires à Rayonnement Régional de Metz, de Reims et de Strasbourg. Les activités pédagogiques prennent la forme de master-classes de direction d'orchestre et de stages de mise en situation professionnelle. Une académie d'orchestre est à l'étude avec le CRR de Metz.

Dans le cadre du projet Démos, l'Orchestre national de Metz Grand Est contribue à la formation de musiciens-intervenants aux techniques d'apprentissage collectif de la musique à travers un partenariat avec l'ESAL – pôle musique et danse.

Enfin, l'Orchestre national de Metz Grand Est met en oeuvre des partenariats avec d'autres établissements d'enseignement supérieur comme l'Université de Lorraine, la Lycée de la Communication ou l'ESAL pour des projets pédagogiques concernant d'autres disciplines : musicologie, audiovisuel, communication et création graphique... Il accueille régulièrement des apprentis du CFA Métiers des arts de la scène de Nancy (en parthèque, en régie d'orchestre et en médiation).

2.4. Insertion professionnelle en faveur des jeunes artistes

Une place importante est accordée dans la programmation à la jeune génération de chefs d'orchestre et de solistes instrumentistes comme chanteurs comme récemment In Mo Yang, Jonathan Fournel, Aurélien Pascal, Raphaël Jouan, Théotime Langlois de Swarte, Lucas Debargue, Hélène Carpentier, Guillaume Bellom...

L'Orchestre poursuit des partenariats noués de longue date avec le Concours de Besançon et le Concours international de piano d'Epinal dont il invite les lauréats ou encore la Fondation Jeunes Talents.

Depuis la saison 2020/2021 et pour mieux accompagner les jeunes cheffes et chefs d'orchestre en début de carrière, l'Orchestre national de Metz Grand Est a lancé un dispositif intitulé "Gabriel Pierné International Conducting Masterclasses", en référence au compositeur et chef d'orchestre messin : 6 jeunes cheffes et chefs (3 femmes/3 hommes) sont sélectionnés chaque année pour suivre une semaine de master-classes avec David Reiland qui se conclut par un concert de restitution à l'Arsenal. L'orchestre a développé à cette occasion un partenariat avec l'Académie La Maestra pour accueillir chaque année une des lauréates.

En 2023, une oeuvre nouvelle de Florent Caron Darras a été travaillée en présence du compositeur et créée à cette occasion. Une oeuvre a été commandée à Noriko Baba pour les masterclasses 2025.

III. ENGAGEMENT CITOYEN, CULTUREL ET TERRITORIAL

La Cité musicale-Metz et l'Orchestre national de Metz Grand Est mettent au cœur de leurs actions l'éducation artistique et culturelle, la volonté d'ouvrir plus largement les concerts aux familles et l'engagement auprès des publics éloignés de l'offre ou empêchés.

3.1. Egalité d'accès et participation de tous les publics

Politique tarifaire

Afin de favoriser l'accès à la programmation de tous les publics et notamment des jeunes, l'Orchestre national de Metz Grand Est, en cohérence avec la politique de la Cité musicale-Metz, propose des tarifs adaptés :

- les jeunes de moins de 26 ans bénéficient d'un tarif unique de 8€ sur tous les concerts symphoniques à l'Arsenal
- les élèves du CRR de Metz peuvent assister gratuitement aux concerts, dans la limite d'un quota de places
- les concerts jeune public sont proposés au tarif de 6€ pour les moins de 12 ans et 10€ pour les adultes
- les demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minima sociaux bénéficient d'un tarif unique de 8€ sur tous les concerts à l'Arsenal
- 50 places à 10€ sont proposées sur tous les concerts symphoniques à l'Arsenal, sans condition d'âge ou de ressources

Enfin, l'Orchestre national de Metz Grand Est met régulièrement des places à la disposition d'associations venant en aide à des personnes en situation de précarité.

Formats artistiques et actions de médiation

Afin de s'adresser aux publics les plus variés et les plus larges possibles, l'Orchestre national de Metz Grand Est propose des formats et des actions très diverses, à la Maison de l'Orchestre, à l'Arsenal et "hors les murs" :

- ateliers d'initiation musicale ou de préparation au concert pour les enfants
- "Iles aux bébés" pour les 0-3 ans en collaboration avec les Bibliothèques-Médiathèques de Metz
- formes artistiques permettant une itinérance comme les "blind-test" qui permettent de toucher le public étudiant et le grand public qui n'oseraient ou ne penseraient pas franchir les portes des salles de concert. Ce format est proposé dans le cadre de différents partenariats et événements (Service Patrimoine de la Ville de Metz à la Porte des Allemands, Puzzle à Thionville, Georgia Tech, Agora, Flâneries Musicales de Reims, Etudiants dans ma ville...).
- nouvelles formes de concert comme les apéro-concerts, ciné-concerts ou concerts dessinés
- concerts conçus spécifiquement pour le jeune public
- "clés d'écoute" : rencontres à 19h en prélude aux concerts à l'Arsenal

Il donne régulièrement des concerts-événements gratuits en plein air notamment dans le cadre de la Fête de la musique (juin 2019) ou du 14 juillet (juillet 2018) et qui permettent à un public vaste et très diversifié d'y assister.

Connaissance des publics

Afin d'avoir une meilleure connaissance de ses publics, l'Orchestre national de Metz a participé en 2013/2014 à une étude nationale mise en oeuvre par l'AFO avec le cabinet Artistat qui a permis d'obtenir de premiers éléments sur les caractéristiques des publics de l'orchestre.

En 2019, l'Orchestre national de Metz Grand Est et l'EPCC Metz en Scènes, dans le cadre de la Cité musicale-Metz, ont décidé de mettre en commun leurs moyens afin de mener une nouvelle enquête sur leurs publics. Menée de la mi-mars à fin juin 2019 par la société Test SAS, cette étude a permis d'affiner la connaissance de ces publics, de mesurer les évolutions depuis la dernière enquête mais également de comprendre leur circulation à travers les salles et les esthétiques musicales proposées.

Une nouvelle étude sera menée en 2024.

D'autre part, l'adoption par la Cité musicale-Metz d'un nouveau logiciel de billetterie, Secutix, depuis la saison 2019/2020 permet également de disposer d'informations quantitatives plus précises et d'outils de traitement statistique plus puissants.

3.2. Les activités d'éducation artistique et culturelle en direction des scolaires : concerts, ateliers, parcours, résidences

L'Orchestre national de Metz Grand Est propose chaque saison plusieurs programmes aux scolaires. Une semaine est consacrée à une programmation spécifique de concerts à destination des élèves des écoles maternelles, avec un format adapté de 30 minutes. A titre d'exemple, une série de huit concerts du spectacle "Les Animaux magiques" a été proposée aux écoles maternelles en février 2024 à l'Arsenal, suivie de deux séances pour les familles le samedi.

Des concerts commentés reprenant une partie des programmes symphoniques de la semaine sont également proposés tout au long de l'année et permettent aux élèves des écoles primaires et des collèges de venir découvrir de grandes oeuvres du répertoire symphonique : *Le Sacre du printemps* de Stravinski, *Roméo et Juliette* de Prokofiev, la *4ème Symphonie* de Tchaïkovski, etc.

En complément des concerts, tout au long de l'année, différents projets d'éducation artistique et culturelle sont menés, certains à Metz, d'autres en régions. Ces projets peuvent s'appuyer sur les artistes en résidences à la Cité musicale-Metz (en particulier les compositeurs) ou mêler la musique à différents arts ou disciplines : la photographie, l'architecture, le graphisme, la fonderie, le théâtre ou encore la danse. L'idée est de créer des passerelles entre les arts, pour les décloisonner et les mettre en résonance, et permettre d'arriver progressivement à l'orchestre symphonique par des biais détournés, parfois plus faciles d'accès pour certains publics.

De nombreuses répétitions de l'Orchestre national de Metz Grand Est sont publiques, à la Maison de l'Orchestre, dans les lycées ou à l'Arsenal. C'est chaque fois l'occasion d'accueillir des groupes scolaires de différentes tranches d'âge et provenances, et de prendre le temps d'expliquer le fonctionnement d'un orchestre symphonique et son répertoire, de mettre des mots sur des émotions ou ressentis.

En particulier, l'orchestre propose des "générales augmentées" qui permettent aux scolaires d'assister à des répétitions générales à l'Arsenal en présence d'un médiateur qui donne des clés d'écoute en direct.

Tout au long de l'année, les musiciens de l'Orchestre national de Metz Grand Est vont présenter leurs instruments dans les écoles, en lien avec un programme de répétition et/ou de concert ou avec un projet d'éducation artistique et culturelle. Ces moments privilégiés sont très appréciés des musiciens, souvent émus, et par les enseignants et leurs élèves, curieux et intéressés.

L'Orchestre national de Metz Grand Est propose également des temps de formation pédagogique exigeants à destination des enseignants pouvant emmener leurs élèves à la rencontre de l'orchestre ou de la musique en général. Aussi, ces temps de formation portent soit sur le programme des répétitions générales et des concerts scolaires (écoute et analyse des œuvres), soit sur des pratiques musicales collectives innovantes comme le Soundpainting ou les percussions vocales et corporelles.

3.3. Les projets citoyens

L'Orchestre national de Metz Grand Est porte une attention particulière aux personnes qui, pour des raisons sociales, économiques, géographiques, judiciaires, médicales ou physiques, sont éloignées de l'offre culturelle et musicale.

Pour cela, il a noué de nombreux partenariats avec des acteurs intervenant dans différents domaines : associations venant en aide aux personnes en situation de précarité (associations du Réseau de solidarité de Metz), associations d'insertion, établissements hospitaliers ou psychiatriques, EHPAD...

Il met en œuvre des dispositifs adaptés permettant soit d'accompagner à la venue au concert à l'Arsenal soit d'amener la musique vers les publics dits "empêchés".

Musique et justice

L'Orchestre national de Metz Grand Est a mis en place depuis plusieurs années un partenariat avec le Service pénitentiaire d'insertion de probation de Metz. Chaque année, dans ce cadre, l'orchestre donne un concert à la Maison d'arrêt de Queuleu, précédé d'ateliers de préparation.

Musique et santé / musique et handicap

L'Orchestre intervient régulièrement dans le cadre de partenariats avec différentes structures du domaine de la santé : Hôpital Mercy et Hôpital Schumann (concerts, interventions au chevet des malades), Institut national des jeunes sourds (ateliers

notamment de percussions corporelles), Hôpital de Jury (Unité d'Hospitalisation pour Adolescents)...

L'Orchestre national de Metz Grand Est met en place à ce titre des formations à destination de ses musiciens et de musiciens intervenants.

Les musiciens interviennent également dans de nombreux EHPAD du département avec des concerts en formation de chambre et des moments de rencontre.

3.4. Le projet Démos

Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) est un projet de démocratisation culturelle, porté nationalement par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris. Démos s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans ne disposant pas, pour des raisons économiques, sociales ou culturelles, d'un accès facile à la musique classique dans les institutions existantes. Le projet éducatif s'appuie sur une coopération entre musiciens et référents sociaux. Démos propose aux enfants trois années de pratique musicale collective et intensive. À travers l'apprentissage de la musique en orchestre, Démos a pour but d'enrichir le parcours éducatif des enfants, de les installer dans une dynamique positive par rapport aux apprentissages, et de favoriser la transmission du patrimoine classique. La musique devient un vecteur original de développement des capacités cognitives, artistiques et sociales, utiles à leur réussite scolaire et extrascolaire. En proposant un apprentissage de la musique classique à des enfants n'ayant jamais pratiqué la musique, Démos vise aussi à lever les freins sociaux et culturels liés à la pratique musicale, à proposer un dispositif complémentaire aux institutions existantes, et à créer une dynamique territoriale innovante. Chaque enfant se voit confier un instrument de musique dont il est responsable pendant les trois ans de son parcours pédagogique, qu'il pourra conserver s'il poursuit la pratique musicale à l'issue du projet.

Mis en œuvre par l'Orchestre national de Metz Grand Est depuis fin 2016 sur le département de la Moselle, le projet Démos se déploie aujourd'hui avec deux orchestres présents sur 13 quartiers Politiques de la ville du département : l'Orchestre Démos Metz Moselle Nord et l'Orchestre Démos Metz Moselle Est. Deux jeunes chefs les dirigent : Alizée Léhon et Antoine Dutailis, qui bénéficient d'un mentorat mis en place par la Philharmonie de Paris. Ils ont participé par ailleurs aux master-classes de direction d'orchestre avec David Reiland. Afin de coordonner durant trois ans ce dispositif l'Orchestre national de Metz Grand Est a recruté une coordinatrice territoriale et une chargée de développement social ainsi qu'une référente pédagogique. Le parc instrumental de l'orchestre Démos Metz Moselle a été acquis mutuellement par la Philharmonie de Paris et l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Les enfants bénéficient de 3 à 4 heures d'ateliers de musique par semaine. Ces ateliers sont encadrés par deux musiciens professionnels (dont des musiciens de l'orchestre) et un référent social issu de la structure socio-culturelle. Des danseuses et chefs de chœur interviennent également au cours des ateliers pour travailler sur le corps et la voix.

Démos fait de l'éducation musicale une expérience collective où l'apprentissage d'un instrument se fait dans l'orchestre. Les deux orchestres se réunissent tous les mois sous la direction de leur chef / cheffe à la Maison de l'orchestre à Metz. Ils donnent à la fin de chaque année d'apprentissage un concert de restitution à l'Arsenal de Metz.

3.5. Les pratiques amateurs

L'Orchestre national de Metz Grand Est met en œuvre régulièrement des projets impliquant des amateurs, notamment à travers des partenariats privilégiés avec des chœurs amateurs comme le Chœur Nicolas de Grigny de Reims, le Chœur de l'Orchestre de Paris mais aussi à travers des collaborations avec le CRR de Metz et l'INECC Mission Voix Lorraine.

A titre d'exemple, un chœur amateur de 50 chanteurs amateurs a été constitué par l'INECC Mission Voix Lorraine pour participer au concert hommage à Gabriel Fauré en février 2024 : ils ont chanté trois pièces avec les Métaboles et l'Orchestre national de Metz Grand Est, sous la direction de Léo Warynski (Pavane, Les Djinn et le Cantique de Jean Racine).

Un autre projet est en cours de mise en œuvre autour de Carmina Burana en 2025.

3.6. Les réseaux professionnels

L'Orchestre national de Metz Grand Est est membre de l'Association française des orchestres (AFO) et, depuis 2018, du syndicat des Forces musicales. Il fait également partie de RESEO. Il anime un réseau de partenaires avec les orchestres et maisons d'opéra de la Région Grand Est.

A travers la Cité musicale-Metz, il bénéficie aussi des apports et partages d'expériences des réseaux nationaux et régionaux dont fait partie l'EPCC Metz en Scènes, à savoir la Fedelima, le REMA, Futurs composés, AJC, la PFM, Grabuge et TiGRE.

La Cité musicale-Metz a également adhéré à Arviva en 2023.

Enfin, l'Orchestre développe des relations de partenariats avec d'autres structures de spectacle vivant en Région Grand Est afin d'élargir son réseau de diffusion et d'initiatives dans le domaine de l'action culturelle mais aussi d'imaginer des projets pluridisciplinaires. Depuis l'entrée de Metz en 2019 au sein du Réseau des Villes créatives de l'Unesco, la Cité musicale-Metz entretient également des relations avec de nombreuses autres villes créatives dans le domaine de la musique mais aussi d'autres disciplines comme les arts numériques ou la littérature.

IV. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ORCHESTRE NATIONAL DE METZ GRAND EST

4.1. Statuts et instances de gouvernance

L'Orchestre national de Metz Grand Est est administré par un Syndicat mixte regroupant à ce jour la Ville de Metz, la Région Grand Est, membres fondateurs et l'Eurométropole de Metz depuis 2019. Il bénéficie du soutien financier du Ministère de la Culture. L'Etat participe à la vie du Syndicat mixte par sa présence lors des séances du Comité syndical et lors des Comités des partenaires publics qui se réunissent plusieurs fois par an.

Le Syndicat Mixte est administré par le Comité syndical et le Bureau comprenant un Président, deux Vice-présidents, un secrétaire et un assesseur.

A ce jour, le Comité est composé de :

- Huit représentants de la Ville de Metz,
- Sept représentants de la Région Grand Est,
- Un représentant de Metz Métropole.

Les représentants sont élus par les assemblées délibérantes des membres du Syndicat Mixte pour la durée de leur mandat électif restant à courir ou s'ils ne sont pas élus locaux, pour une durée de trois ans.

Dans la mesure du possible le Comité syndical est composé d'un nombre égal d'hommes et de femmes.

Les nouveaux statuts prévoient la possibilité pour le Comité syndical de "créer des comités ou conseils consultatifs dont il fixe la composition et les attributions notamment pour répondre aux exigences propres aux labels et conventionnements dont le syndicat bénéficie".

Une première réunion associant l'Etat, les représentants des autres partenaires publics et des personnels a été organisée en 2023 et sera renouvelée chaque année.

4.2. Les équipes

La Directrice générale

L'Orchestre national de Metz Grand Est est dirigé depuis le 1er octobre 2017 par Florence Alibert, Directrice générale. Elle dirige également l'EPCC Metz en Scènes, conformément à la convention portant création de la Cité musicale-Metz.

Elle est en charge, par délégation des instances statutaires, de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'Orchestre dans le respect des orientations générales du Syndicat Mixte. Elle est responsable de la bonne marche générale de l'Orchestre et de l'ensemble des services. Elle exerce son autorité hiérarchique sur l'ensemble du personnel.

Désignation

Son recrutement s'est effectué conformément aux modalités prévues par l'art. 5 du décret n°2017-432 du 28 mars 2017 et conformément à la procédure qui est inscrite dans les nouveaux statuts du Syndicat mixte :

Les personnes publiques représentées au Comité syndical ont procédé à un appel à candidatures sur la base d'un cahier des charges, préparé en concertation avec l'Etat, en vue d'établir une liste de candidats à l'emploi de Directeur. Après réception des candidatures, elles ont établi cette liste à l'unanimité.

Sur la base des lettres de candidatures, une présélection d'un nombre restreint de candidats, prenant en compte le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités de direction, a été opérée par le comité syndical, en concertation avec l'Etat.

Chaque candidat présélectionné a adressé au Comité syndical une note présentant les moyens qu'il entend mettre en œuvre pour la réalisation du projet artistique et culturel de la structure.

Ce projet a été présenté par chaque candidat devant un jury composé de représentants de l'Etat et des différents partenaires publics de l'orchestre.

La Directrice générale a été nommée par le Président du Comité syndical, sur proposition du Comité syndical, et après agrément du Ministre chargé de la culture.

Il est à préciser que l'actuelle Directrice générale de l'Orchestre national de Metz Grand Est a été recrutée en 2017 pour un premier mandat de cinq ans renouvelable par périodes de trois ans. Elle bénéficie d'un contrat à durée déterminée de la même durée que son mandat avec l'EPCC Metz en Scènes, dont elle est également la Directrice générale dans le cadre du projet de Cité musicale-Metz. A ce titre, elle est mutualisée à 50% entre les deux structures. Son mandat a été renouvelé le 1er octobre 2022 pour une période de trois ans.

Le Directeur musical

Conformément à ses statuts, l'Orchestre national de Metz Grand Est emploie actuellement un Directeur musical également en charge de la direction artistique et garant de la qualité musicale de l'orchestre.

Désignation

Le recrutement de l'actuel Directeur musical, David Reiland, en 2017 a fait l'objet de la procédure suivante : appel à candidature public, établissement d'une liste restreinte de six candidats sélectionnés sur dossier à qui il a été demandé de préparer un projet (liste établie avec la participation des musiciens de l'orchestre), audition des candidats par un jury constitué, sous la présidence de Laurent Bayle, de représentants de l'Etat, des différents partenaires publics de l'orchestre, de la nouvelle directrice générale et de représentants des musiciens (épreuve de direction et entretien), nomination par le Président du Comité syndical, sur proposition dudit comité.

David Reiland a été recruté pour un premier contrat d'une durée de trois ans à compter du 1er septembre 2018, il a été renouvelé pour un deuxième mandat de trois ans le 1er septembre 2021. Le projet qu'il a présenté lors du jury de sélection a contribué à alimenter le présent dossier. David Reiland est particulièrement sensible à la question de l'excellence artistique de l'orchestre en tant qu'interprète des grandes oeuvres du répertoire symphonique. Il entend la préserver et l'amplifier et intègre cet objectif dans toutes les dimensions de sa fonction et en particulier dans le recrutement des musiciens de l'orchestre.

A compter du 1er septembre 2024, le directeur musical n'aura plus les responsabilités de direction artistique avec le recrutement d'une directrice artistique commune à toute la Cité musicale-Metz.

Les équipes administratives et techniques

Outre la directrice générale, le personnel administratif et technique de l'Orchestre national de Metz Grand Est est composé de 13 personnes dont certaines sont mutualisées avec l'EPCC Metz en Scènes dans le cadre de la Cité musicale-Metz :

- Un administrateur, mutualisé à 50% avec l'EPCC Metz en Scènes
- Une gestionnaire RH
- Une assistante administrative et RH

- Une responsable financière
- Un responsable de la production et de la diffusion
- Une chargée de production
- Une parothécaire
- Une régisseuse générale
- Deux régisseurs adjoints
- Une chargée de projets éducatifs et de médiation
- Une coordinatrice du projet Démon
- Une chargée de développement social Démon

Il s'agit de fonctionnaires (5) et de contractuels de droit public en CDD ou en CDI (8). Les agents sont régis par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et par le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

A ces personnels sous contrat avec l'orchestre s'ajoutent des personnels sous contrat avec l'EPCC Metz en Scènes et mutualisés avec l'ONMGE :

- Une administratrice adjointe mutualisée à 50%
- Une responsable RH, mutualisée avec l'EPCC Metz en Scènes (60% EPCC / 40% ONMGE)
- Une secrétaire générale, mutualisée avec l'EPCC Metz en Scènes (80% EPCC/20% ONMGE)
- Une responsable du service éducation et médiation, mutualisée à 50%
- Un directeur technique, mutualisé (95% EPCC / 5% ONMGE)

Une équipe communication commune à toutes les entités de la Cité musicale-Metz et composée d'une responsable communication, d'un chargé de communication numérique, d'une assistante communication, d'une chargée de communication, d'une chargée des relations avec le public, travaillent également pour l'orchestre et consacrent environ 20% de leur temps à ces activités.

L'équipe patrimoine et service généraux de l'EPCC est amenée à intervenir régulièrement pour l'ONMGE (gestion de la Maison de l'Orchestre, groupements de marchés pour l'informatique, la téléphonie, etc.) et voit en conséquence une partie de son temps refacturé de manière forfaitaire à l'ONMGE.

Il est à noter que le Comité de direction de la Cité musicale-Metz compte à ce jour 4 femmes (directrice générale, secrétaire générale, directrice artistique Arsenal, responsable du service Education & médiation) et 3 hommes (directeur musical ONM, directeur technique, administrateur).

4.3. Moyens artistiques

Les musiciens permanents

L'effectif de l'Orchestre national de Metz est constitué de 72 musiciens permanents à temps plein :

- 25 violons dont un violon super soliste
- 8 altos
- 7 violoncelles
- 5 contrebasses
- 3 flûtes, 3 hautbois, 3 clarinettes, 3 bassons, 5 cors, 3 trompettes, 3 trombones
- 1 timbalier et 2 percussions
- 1 harpe

A ce jour, l'effectif est constitué de 31 femmes et 38 hommes. 3 postes sont à pourvoir (violon tttiste, alto tttiste, contrebasse co-soliste).

Les musiciens sont rémunérés sur la base d'une grille salariale définie dans leurs statuts. Leur temps de travail est de 114 heures par mois sauf le super-soliste qui dispose d'un contrat propre à la spécificité de son poste (70 heures mensuelles).

L'ONMGE dispose de son propre Comité social technique. La Commission Administrative Paritaire et la Commission Consultative Paritaire sont gérées par le Centre de Gestion de la Moselle auquel l'ONMGE adhère.

Recrutement des musiciens permanents

Le recrutement des musiciens permanents se fait par voie de concours et est régi par l'article 2.3 des statuts du personnel artistique qui ont fait l'objet d'une révision en février 2019.

Pour pouvoir être recruté (au moment de la signature de son contrat), tout candidat doit satisfaire aux conditions générales suivantes :

- Etre âgé de 18 ans au minimum
- Jouir de ses droits civiques et se trouver en position régulière au regard du code du service national s'il est de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'Union européenne
- Etre en situation régulière vis-à-vis des lois régissant l'immigration s'il est de nationalité étrangère (être en possession d'un titre de séjour et d'une autorisation de travail)

Chaque concours fait l'objet d'un règlement spécifique communiqué aux candidats en amont. Il peut inclure des épreuves artistiques ainsi qu'un entretien pour évaluer la capacité des candidats à s'insérer dans un travail d'ensemble.

Les jurys de concours sont composés de dix membres, répartis en deux collèges constitués en parité :

Le premier collège, représentant l'employeur, comprend :

- Le Directeur artistique et musical
- Un expert musique de la DRAC ou, à défaut, une personnalité qualifiée du monde musical ou un musicien de l'orchestre, désigné par le Directeur artistique et musical
- Une personnalité qualifiée du monde musical et de la discipline en cause, désignée par le Directeur artistique et musical

- Le violon super-soliste de l'orchestre ou, à défaut, l'un des deux violons solo, désigné par tirage au sort
- Un musicien de l'orchestre désigné par le Directeur artistique et musical

Le deuxième collègue, représentant les musiciens, comprend :

- Le soliste occupant le rang le plus élevé dans la hiérarchie de l'instrument.
- Un soliste ou co-soliste de l'instrument ou, à défaut, un soliste de la famille instrumentale (cordes, bois, cuivres)
- Un tttiste de l'instrument (pour la famille des cordes) élu par ses pairs ou un musicien de l'instrument (pour les familles des bois et cuivres) élu par ses pairs ou, à défaut, un musicien de la famille instrumentale (bois ou cuivres), élu par les membres du pupitre de l'instrument concerné
- un soliste de la famille instrumentale élargie (cordes ou vents), désigné d'un commun accord entre les solistes ou, à défaut, par tirage au sort entre les volontaires
- un soliste de l'orchestre, désigné par tirage au sort entre les volontaires

Le jury est présidé par le Directeur artistique et musical, qui a une voix prépondérante en cas d'égalité du nombre de voix.

Tout musicien n'ayant pas au moins un an d'ancienneté ne peut pas être membre du jury.

Dans le cas de recrutements sur les emplois de violon super-soliste, harpiste ou percussionniste, la composition du jury est fixée de manière spécifique par arrêté du Président, après concertation avec les représentants du personnel.

Les autres moyens artistiques

L'Orchestre national de Metz Grand Est appuie également son action sur :

- Des musiciens supplémentaires recrutés en CDD et dont l'engagement est lié à la nomenclature des oeuvres programmées et au remplacement des postes vacants (ou absences liées à des arrêts maladie)
- Des artistes, chefs et solistes invités, engagés en fonction des programmes
- Des compositeurs(trices) auxquels(elles) sont passées des commandes d'oeuvres nouvelles et/ou qui sont accueillis(ies) en résidence
- Des artistes en résidence partagée au sein de la Cité musicale-Metz : par exemple l'Ensemble Les Métaboles, le violoncelliste Raphaël Jouan en 2024
- Des formations chorales professionnelles et amateurs pour les répertoires incluant des parties chorales : outre les Métaboles, l'Orchestre national de Metz Grand Est collabore en particulier avec le Chœur de la Radio flamande, le Chœur de l'Orchestre de Paris, le Chœur Nicolas de Grigny (Reims).
- Le partenariat avec l'Opéra Théâtre de l'Eurométropole de Metz pour les productions lyriques et chorégraphiques

Mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Membre de l'AFO et des Forces musicales, l'Orchestre national de Metz adhère aux préconisations de la charte de juillet 2018 pour l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des orchestres et des opéras.

A ce titre, il collecte annuellement les données relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes concernant le personnel permanent, les artistes invités et les compositeurs(trices). Il s'efforce d'inviter des "personnalités qualifiées" femmes dans ses jurys de recrutement et de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans le recrutement des musiciens supplémentaires.

Il s'engage à favoriser cette égalité dans sa programmation notamment pour les oeuvres du XXI^{ème} siècle, les commandes et les résidences de compositeurs(trices).

Enfin, il veille à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les éléments visuels des supports de communication (brochures de saison, affiches, etc.).

4.4. Moyens matériels

Espaces de répétition et bureaux : la Maison de l'Orchestre

Située au 31, rue de Belletanche et conçue par l'architecte messin Patrick Giopp, la Maison de l'Orchestre a été construite à partir de 2006 et inaugurée en décembre 2008. Ce complexe dispose d'équipements sans égal à l'échelle des orchestres français : une infrastructure de 2214 m², composée d'une grande salle de répétition, de 3 studios de répétition et 2 loges de travail, d'un foyer pour les musiciens, d'une bibliothèque musicale et de bureaux administratifs et techniques. Taillé sur mesure pour un orchestre symphonique du XXI^{ème} siècle en alliant fonctionnalité, confort des espaces et lumière, l'ensemble constitue un lieu idéal de recherche, de création et de production.

L'orchestre y accueille régulièrement du public, que ce soit pour les journées européennes du patrimoine ou pour des activités pédagogiques et de médiation. Les répétitions générales de l'orchestre sont ainsi régulièrement ouvertes à des publics scolaires ou étudiants qui peuvent y découvrir la « fabrique du concert ».

L'équipement accueille également les répétitions mensuelles en « tutti » des deux orchestres DEMOS et les répétitions hebdomadaires de l'Harmonie municipale de Metz. Située sur le tracé des lignes A et B du Mettis, cette maison est d'accès facile et rapide. Elle sert de point de rencontre entre la ville et les quartiers.

La Maison de l'Orchestre est propriété de la Ville de Metz et fait l'objet d'un contrat de location avec l'Orchestre national de Metz Grand Est.

Le parc instrumental

L'Orchestre national de Metz Grand Est dispose d'un parc instrumental constitué de harpes, contrebasses (4 et 5 cordes), instruments de percussions, instruments à vent (trompettes à palettes), piano et célesta.

Il en assure un entretien régulier.

Il dispose également de six Vemes[®], instruments de percussions créés par l'Orchestre en 2015, en collaboration avec l'ENSAM.

La bibliothèque d'orchestre

Installée au sein de la Maison de l'Orchestre, la bibliothèque de l'Orchestre national de Metz Grand Est est composée d'environ 800 ouvrages musicaux, principalement des symphonies classiques et de répertoire de musique française, mais également de commandes faites à des compositeurs pour soutenir la création de musiques contemporaines (Thierry Pécou, Zad Moutaka) ou d'œuvres d'esthétiques croisées (Jeff Mills, Jane Birkin, Ezekiel).

La parthèque de l'orchestre gère l'espace de stockage et le prêt des matériels achetés, mais travaille également en lien étroit et privilégié avec les représentants des maisons d'éditions pour la gestion de ses locations musicales.

Les moyens logistiques à disposition ont permis depuis peu un virage vers la numérisation partielle de matériels musicaux à usage interne exclusivement, ce qui permet à la parthèque une plus grande flexibilité envers ses musiciens titulaires et supplémentaires, et une efficacité accrue au niveau des différentes productions artistiques.

Il reste toutefois certaines améliorations nécessaires afin que la transition numérique puisse être totale, notamment l'achat de matériels et d'applications informatique adaptés au traitement des partitions numérique.

Les lieux de diffusion

Dans le cadre de la Cité musicale-Metz, l'Orchestre national de Metz Grand Est est en résidence permanente à l'Arsenal où il effectue l'essentiel de ses concerts messins. Une convention de résidence en fixe les conditions.

L'Orchestre joue également régulièrement à la BAM notamment pour des projets croisés avec des artistes issus des musiques actuelles.

L'Arsenal

L'Arsenal est un ensemble patrimonial, réinventé par le célèbre architecte Ricardo Bofill en 1989. Il comprend, en complément de ses trois salles de spectacle Grande Salle, Salle de l'Esplanade et Studio du Gouverneur, une Galerie d'exposition, une Boutique et son bar, des salons de réception et un espace dédié aux conférences, le Salon Claude Lefèbvre, ainsi que deux monuments historiques, Saint-Pierre-aux-Nonnains (I^{er} siècle), et la Chapelle des Templiers (XII^e siècle).

L'Orchestre national de Metz Grand Est utilise principalement la Grande Salle pour sa programmation symphonique. D'un volume total de 13 600 m³, la salle fait 52m de longueur et 26 m de largeur avec une hauteur sous plafond de 15 m.

La Grande Salle de l'Arsenal peut être utilisée par l'orchestre dans deux types de configuration :

- Version concert (acoustique) : dispositif bi-frontal auquel s'ajoutent les balcons et loges avec une jauge totale de 1354 places assises. C'est dans cette configuration que se tiennent la plupart des concerts de l'ONMGE.
- Version spectacle – concert sonorisés : dispositif frontal auquel s'ajoutent les balcons et loges avec une jauge totale de 918 places assises. Cette configuration est utilisée pour des programmes spécifiques notamment des projets croisés avec d'autres esthétiques musicales

(ex : concert de l'ONMGE avec le groupe Ezechiel dans le cadre de Constellations en juin 2018)

L'Orchestre peut également être amené à jouer en Salle de l'Esplanade pour des concerts en plus petit effectif, notamment dans le cadre de sa saison de musique de chambre.

La Boîte à Musiques (BAM)

Voulue par la Ville de Metz et inaugurée en 2014, la Boîte à Musiques est une nouvelle salle dédiée aux Musiques Actuelles. Le projet marque une volonté d'enrichir la programmation culturelle de nouvelles formes musicales. L'architecture du bâtiment, signée par Rudy Ricciotti, lui donne une identité forte, singulière et unique. La BAM s'inscrit également dans un projet de réhabilitation et de restructuration du quartier de Borny.

Pour défendre une programmation Musiques Actuelles à la fois diversifiée et ambitieuse, la Bam dispose d'une salle de concert d'une capacité de 1115 personnes et de quatre studios de répétition insonorisés et complètement équipés, ouverts à tous les musiciens. Au-delà de la diffusion musicale, la BAM accompagne les artistes dans un objectif d'aide au développement, de promotion et de diffusion de leur projet artistique. C'est aussi un lieu de conférences, de débats et de rencontres.

L'Orchestre national de Metz Grand Est s'y produit régulièrement pour des projets coréalisés avec Metz en Scènes dans le cadre de la Cité musicale-Metz comme des concerts avec Jeff Mills, Derrick May ou encore une création de Chapelier fou. Il y donne aussi des concerts pour le jeune public.

ANNEXE II - MODALITÉS DE L'ÉVALUATION ET INDICATEURS

Conditions de l'évaluation :

Le compte-rendu financier annuel visé à l'article 7 des présentes est accompagné d'un compte-rendu quantitatif et qualitatif des actions comprenant les éléments mentionnés ci-dessus.

Dans le cadre du Comité des Partenaires publics, l'Orchestre national de Metz Grand Est présentera de préférence un an avant l'expiration de la présente convention, et au plus tard six mois, le bilan d'ensemble qualitatif et quantitatif aux différents partenaires publics comme prévu par l'article 10 des présentes.

Les Partenaires publics informent le bénéficiaire de ses conclusions finales après avoir préalablement entendu ses représentants.

Missions	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Typologie	Noms de saloir / description	2022	2024	2025	2026	2027
Engagement artistique et rayonnement	Proposer une saison de concerts à Metz, participer aux productions lyriques et chorégraphiques à l'Opéra Théâtre et assurer une large diffusion sur le territoire régional.	Nombre de concerts et représentations	Quantitatif	Nombre total de concerts symphoniques, musique de chambre, JP & solistes / donnees dans le cadre de l'Opéra Théâtre, (Métz, International)	37				
			Quantitatif	Nombre total de représentations lyriques ou chorégraphiques à l'Opéra Théâtre	21				
			Quantitatif	Nombre de concerts symphoniques, musique de chambre, JP & solistes / donnees a Metz hors OMM et Opéra Théâtre	5				
			Quantitatif	Nombre total de concerts symphoniques, musique de chambre, JP & solistes / donnees dans le territoire hors Metz	3				
			Quantitatif	Nombre total de concerts symphoniques, musique de chambre, JP & solistes / donnees dans la région hors métropole	10				
			Quantitatif	Nombre total de concerts symphoniques, musique de chambre, JP & solistes / donnees dans la région Grand Est hors agglomération	17				
			Quantitatif	Nombre total de concerts symphoniques, musique de chambre, JP & solistes / donnees dans la Région Grand Est	98	88	75	82	83
			Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	117,62				
			Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	6118				
			Engagement artistique et rayonnement	Contribuer à l'impulsion culturelle du territoire régional	Paramètres accés et connectés	Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	373	
Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	822							
Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	1357							
Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	4588							
Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	39041				30100	30000	31200	34700
Quantitatif	Paramètres plurimedias (diffusion des références audiovisuelles et culturelles dans le digital)								
Quantitatif	Nombre de concerts donnés en France hors Région Grand Est	1				4	2	2	2
Quantitatif	Nombre total de concerts hors de France (hors confédération)	7				4	3	4	3
Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	583				2000	1000	1000	1000
Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	6865				2500	1700	2000	1500
Engagement artistique et rayonnement	Développer la diffusion audiovisuelle, numérique et la politique d'enregistrement	Nombre de projets	Quantitatif	Nombre d'enregistrements (vidéo, CD) et de captations audiovisuelles	3	3	3	3	3
			Quantitatif	Nombre de concerts symphoniques tous leur continents	49	45	45	50	50
			Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	21882	24500	24500	26000	25000
			Quantitatif	Nombre de concerts jeune public & scolaires tous continents	20	23	20	20	20
			Quantitatif	Nombre de représentations lyriques et chorégraphiques	4207	4000	4000	4000	4000
			Quantitatif	Nombre de représentations lyriques et chorégraphiques	21	20	6	9	9
			Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	6119	5900	6000	6000	6000
			Quantitatif	Nombre de concerts de musique de chambre hors JP hors leur continents	10	8	8	8	8
			Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	591	500	500	500	500
			Quantitatif	Nombre de représentations des projets croisés		0	1	1	1
Quantitatif	Préfiguration afférence totale payante et gratuite	885	0	700	700	700			
Quantitatif	Nombre d'œuvres diffusées programmées (symphonique, musique de chambre, lyrique, chorégraphie, etc) dans toute la diversité	143							

ANNEXE III – BUDGETS PREVISIONNELS

RECETTES	2024	2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT				
CONTRIBUTIONS / SUBVENTIONS	6 383 000	6 403 000	6 403 000	6 403 000
Ville de Metz	2 040 000	2 040 000	2 040 000	2 040 000
Région Grand Est	1 845 000	1 845 000	1 845 000	1 845 000
Etat / DRAC Grand-Est	1 630 000	1 630 000	1 630 000	1 630 000
Eurométropole de Metz	400 000	400 000	400 000	400 000
<i>Sous-total contributions et subventions de fonctionnement</i>	<i>5 915 000</i>	<i>5 915 000</i>	<i>5 915 000</i>	<i>5 915 000</i>
Aides pour DEMOS	438 000	448 000	448 000	448 000
Autres aides aux projets	30 000	40 000	40 000	40 000
<i>Sous-total aides aux projets et subventions exceptionnelles</i>	<i>468 000</i>	<i>488 000</i>	<i>488 000</i>	<i>488 000</i>
RESSOURCES PROPRES	1 059 306	1 080 000	1 110 000	1 140 000
Billetterie / Cessions de spectacles	906 921	920 000	930 000	940 000
Autres produits d'activité annexe (refacturations Opéra Théâtre)	52 385	30 000	30 000	30 000
Mécénat	100 000	130 000	150 000	170 000
RECETTES NON RECURRENTES (REPRISES S/PROVISIONS, ETC.)	120 019	133 729	235 087	228 228
Reprises s/provisions	7 932	0	101 358	94 499
Remboursements par l'EPCC Metz en Scènes (refact. personnel mutualisé)	82 087	83 729	83 729	83 729
Recettes exceptionnelles diverses (rembt assurance maladie, quote part investis)	30 000	50 000	50 000	50 000
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 562 325	7 616 729	7 748 087	7 771 228
INVESTISSEMENT				
Ville de Metz	36 000	36 000	36 000	36 000
Région Grand Est	30 000	30 000	30 000	30 000
Autofinancement	40 000	40 000	40 000	40 000
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	106 000	106 000	106 000	106 000
TOTAL RECETTES	7 668 325	7 722 729	7 854 087	7 877 228

DEPENSES	2024	2025	2026	2027
FONCTIONNEMENT				
COUTS DE STRUCTURE	5 946 906	6 018 729	6 130 087	6 133 228
Frais généraux	345 000	350 000	355 000	360 000
Communication	118 335	115 000	120 000	125 000
Masse salariale permanente (dont musiciens remplaçants)	5 483 571	5 553 729	5 655 087	5 648 228
PROGRAMMATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	1 615 419	1 598 000	1 618 000	1 638 000
Budget de production (artistes invités, intermittents, frais généraux de production)	1 057 419	1 030 000	1 050 000	1 070 000
Education artistique et culturelle, médiation, projets citoyens	70 000	70 000	70 000	70 000
Projet DEMOS	488 000	498 000	498 000	498 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 562 325	7 616 729	7 748 087	7 771 228
INVESTISSEMENT				
Dépenses d'investissement Maison de l'Orchestre	36 000	36 000	36 000	36 000
Immobilisations corporelles et incorporelles	70 000	70 000	70 000	70 000
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	106 000	106 000	106 000	106 000
TOTAL DEPENSES	7 668 325	7 722 729	7 854 087	7 877 228

ANNEXE IV – DONNEES D'EMPLOI 2022

ANNEXE - DONNEES D'EMPLOI

Etat des lieux des effectifs au 31/12/2022

CDI	ETPT		Effectif		Masse Salariale 2022	
	H	F	H	F	H	F
CDI administratif		3,0		3,0		154 272
CDI technique	2,0		2,0		76 389	
CDI Artistique	29,0	23,5	29,0	23,0	1 694 453	1 093 984
Total CDI	31,0	26,5	31,0	26,0	1 770 842	1 248 256

CDI portés par l'EPCC mutualisés avec la Cité musicale-Metz		2,2		5,0		
CDI portés par l'ONM mutualisés avec la Cité musicale-Metz		-				

CDD	ETPT		Effectif		Masse Salariale 2022	
	H	F	H	F	H	F
CDD administratif	2,3	1,6	3,0	4,0	114 951	70 917
CDD technique		0,3		1,0		13 054
CDD Artistique	6,3	4,0	9,0	5,0	626 472	276 193
Total CDD	8,6	5,8	12,0	10,0	741 423	360 164

Total effectifs	ETPT		Effectif		Masse Salariale 2022	
	H	F	H	F	H	F
	39,6	32,3	43,0	36,0	2 512 265	1 608 420

CDDU (intermittents)	Nombre de contrats		Masse Salariale 2022	
	H	F	H	F
CDDU administratif	-	-	-	-
CDDU technique	80	8	56 401	4 494
CDDU Artistique	398,0	481,0	330 710	370 366
<i>dont Musiciens Remplacants</i>	214,0	229,0	189 269	196 704
<i>dont Musiciens Complémentaires</i>	43,0	61,0	27 969	29 602
<i>dont Musiciens Supplémentaires</i>	141,0	191,0	113 472	144 060
Total CDDU	478,0	489,0	387 111	374 860

Analyse et projection des mouvements RH

Volume et origine des départs en 2022	Retraite	Fin de contrat	Mutation	Démission	...
	2,0	1,0	2,00	3,00	

Volume et origine des entrées en 2022	Remplacement agent absent	Création de poste	Renfort (surcroit d'activité)	Apprentis	Vacances de poste	...
	4,0	-	2,00	2,00	7,00	

Projections départ en retraite	2023	2024	2025	2026
Projection des départs des musiciens en retraite des agents	2	2	4	2
Projection des départs des autres agents				

ANNEXE IV – PLAN DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCELEMENT SEXISTES ET SEXUELS

Introduction

La Cité musicale-Metz est fortement engagée depuis plusieurs années en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment dans le cadre de sa programmation artistique et de ses activités de transmission.

La lutte contre toutes les discriminations, le harcèlement sexuel et moral, ainsi que le sexisme est aujourd'hui un objectif central. La Cité musicale-Metz a donc souhaité élaborer un plan d'action volontariste de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre toutes les formes de discrimination. Ce plan d'action se veut l'illustration d'une volonté forte et sans faille de mettre fin à tout type d'infraction et de faire évoluer les comportements à travers la formation-sensibilisation, la prévention, la qualité de l'accompagnement ainsi que la rapidité et l'efficacité du traitement des signalements effectués.

I – Rappel des références juridiques

I.1. Pour l'Orchestre national de Metz Grand Est

- article L. 135-6 du Code général de la fonction publique ;
- loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;

I.2. Pour l'EPCC Metz en Scènes

- Articles L. 1153-5 1°, L. 2314-1 et L. 2315-32 du Code du travail

I.3. Références communes

- article 222-23 du Code pénal
- note du directeur général de la création artistique n° MC/SG/MPDOC/2022-014 signée le 8 avril 2022 et concernant la mise en œuvre du plan ministériel de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant et les arts visuels.

II - Dispositif de formation, de sensibilisation et de prévention

II.1. Formation

Dès novembre 2021, la directrice générale de la Cité musicale-Metz a suivi une formation de 3 jours organisée par l'Association française des orchestres, en lien avec l'association La Petite afin de savoir identifier ce qui est légalement considéré comme relevant du harcèlement ou des violences sexistes et sexuelles et de connaître les obligations des employeurs en matière de VHSS et l'ensemble des actions à mener s'ils sont témoins ou sont alertés sur des comportements pouvant relever des VHSS.

Par ailleurs, la formation des personnels à la prévention des VHSS a été intégrée aux plans de formation 2022 et 2023 et se poursuit en 2024 :

Dates	Format	Personnes concernées
13 et 14 Septembre 2022 - Metz	2 jours de formation intra-entreprise, organisée par l'AFO et La Petite. Groupe de 9 personnes.	Comité de direction + certains cadres : administratrice, directeur technique, directrice artistique Arsenal, programmeur musiques actuelles, responsable service éducation & médiation, responsable développement, responsable RH, responsable production MES, responsable production & diffusion ONM.
4 et 5 octobre 2022 - Paris + 17 octobre 2022 (visio)	2 jours de formation inter-entreprise organisée par l'AFO et La Petite	Assistante RH + 2 musiciens référents VHSS pour l'Orchestre national de Metz Grand Est (ces deux derniers ont également suivi une 3 ^e journée de formation en visio)
31 Janvier et 1 ^{er} février 2023 - Metz	2 jours de formation intra-entreprise, organisée par l'AFO et La Petite. Groupes de 12 personnes.	Autres cadres : directrice communication et relations avec le public, responsable sécurité, responsable communication, responsable accueil, responsable bars, responsable informatique, responsable billetterie, responsable patrimoine, régisseurs généraux, responsable financier, responsable accompagnement & studios + référent VSS CSE Metz en Scènes.
20-21 avril et 29 juin 2023 - Paris	3 jours de formation inter-entreprise organisée par EGAE	2 salariés référents VHSS pour l'EPCC Metz en Scènes membres de la cellule d'écoute.
20 juin 2023 - Metz	1 jour de formation intra-entreprise organisée par EGAE. Groupe de 12 personnes.	Autres personnels non cadres : responsables adjoints accueil et bars, adjoint au responsable production ONM, régisseurs principaux, régisseurs des studios, chargés de production.
14 février 2024 - Metz	Formation d'une demi-journée en intra-entreprise organisée par EGAE. Groupe de 18 personnes.	Sensibilisation obligatoire pour tous les musiciens et musiciennes solistes référents des pupitres de l'orchestre.
4 avril 2024 - Metz	Formation d'une demi-journée en intra-entreprise organisée par EGAE. Groupes de 19, 17 et 20 personnes.	Sensibilisation obligatoire pour tous les musiciens et musiciennes de l'orchestre et des personnels de l'administration
30 mai 2024 - Metz		
4 juin 2024 - Metz		
1 ^{er} semestre 2024 - Metz	Formation de 2 jours en intra-entreprise organisée par EGAE - Groupe de 20 personnes	Représentants du personnel élus au CSE et CST.
2 ^{ème} semestre 2024 - Metz	½ jour de formation intra-entreprise organisée par EGAE	Personnels agents d'accueil et bars.
		Ouvert aux autres salariés et agents, sur la base du volontariat.

II.2. Sensibilisation et prévention

L'affichage obligatoire est déjà en place sur l'ensemble des sites de la Cité musicale-Metz.

D'autres actions de sensibilisation et de prévention ont été mises en place depuis 2022 et seront poursuivies :

- Intégration à tous les contrats de travail (des personnels permanents comme intermittents, vacataires, stagiaires, apprentis, etc.) d'une annexe informant sur la prévention des VHSS et l'existence de la cellule d'écoute.
- Mise à disposition sur le SIRH Eurecia d'une documentation spécifique.
- Campagne d'affichage à destination des personnels et du public

- Intégration des risques liés aux VSS dans le document unique.
- Intégration dans les contrats de cession et de coréalisation d'un engagement des groupes, ensembles, compagnies accueillis de respecter les obligations légales et règlementaires en matière de lutte contre les VSS.
- Mise en place, en cas de production artistique pouvant utiliser le nu ou des situations à caractère sexuel, d'un plan de prévention spécifique.

III – Le dispositif de signalement et d'écoute

Les actions suivantes ont été mises en œuvre depuis de septembre 2022 :

- Nomination de deux référents VSS à l'Orchestre national de Metz Grand Est : un membre du CST et un membre de l'équipe RH ;
- Nomination de deux référents VSS au sein de l'EPCC Metz en Scènes : un membre du CSE et un membre de l'équipe RG
- Mise en place dans chacune des deux structures d'un dispositif de signalement à destination des personnes témoins ou victimes de VSS, d'une cellule d'écoute et d'une charte à destination des membres de la cellule d'écoute ;
- Création d'une adresse mail dédiée pour chacune des deux structures : signalement-vhss-ONM@citemusicale-metz.fr et signalement-vhss-MES@citemusicale-metz.fr ;

Il est également envisagé la signature d'une convention avec une ou plusieurs associations permettant d'orienter les victimes vers un accompagnement psychologique, juridique, etc. en fonction de leurs besoins et souhaits.

IV – Suivi et évaluation des actions

Un bilan détaillé des actions menées sera réalisé chaque année pour les deux structures de la Cité musicale-Metz et intégré au rapport annuel d'activités présenté en Conseil d'Administration et Comité syndical au plus tard le 30 juin.

Il intégrera :

- Les formations suivies par les équipes.
- Les actions de sensibilisation et d'information réalisées.
- Les éventuels signalements reçus et traités (et les éventuelles enquêtes internes et sanctions prises).

Résumé de l'acte

057-200039865-20240624-2024-06-DC19-DE

Numéro de l'acte : 2024-06-DC19
Date de décision : lundi 24 juin 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'Eurométropole de Metz et l'Orchestre national de Metz Grand Est
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 26/06/2024
Numéro AR : 057-200039865-20240624-2024-06-DC19-DE
Document principal :

Historique :

26/06/24 14:32	En cours de création	
26/06/24 14:33	En préparation	Catherine DELLES
26/06/24 15:25	Reçu	Catherine DELLES
26/06/24 15:25	En cours de transmission	
26/06/24 15:29	Transmis en Préfecture	
26/06/24 15:38	Accusé de réception reçu	